



**Séance ordinaire du comité exécutif  
du mercredi 24 février 2016**

**ORDRE DU JOUR PUBLIC**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.001** Ordre du jour

CE *Direction générale , Cabinet du directeur général*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

## 20 – Affaires contractuelles

### 20.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

### 20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de police de Montréal, Direction des services corporatifs - 1164472005

Accorder un contrat à Pneus SP inc., pour le service d'entretien et de réparation d'une partie du parc de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 24 mois, avec possibilité de prolongations - Somme maximale de 293 365,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14345 (8 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

### 20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1156316014

Accorder un contrat à Les Terrassements Multi-Paysages inc., pour la réfection de la place et de l'éclairage de l'obélisque en hommage à Charles de Gaulle au parc La Fontaine - Dépense totale de 404 752,46 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-6715 (4 soumissionnaires)

### 20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'approvisionnement - 1165331001

Conclure une entente-cadre avec l'entreprise Le Groupe J.S.V. inc., d'une durée de 24 mois avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture d'outils divers de différentes marques - Appel d'offres public 15-14953 (2 soumissionnaires) (Montant estimé : 326 764,68 \$)

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

### 20.005 Contrat de construction

CE Service de l'eau, Direction de l'épuration des eaux usées - 1163334002

Accorder un contrat à Filtrum inc. pour les travaux de mise à niveau électrique de la station de pompage St-Denis (Des Carrières) - Somme maximale de 141 873,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 3253-AE-15 (6 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.006** Contrat de construction

CE Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1166316002

Accorder un contrat à Les Entreprises Ventec Inc., pour la réfection des sentiers en bois dans l'aire de jeu au parc du Mont-Royal - Dépense totale de 241 695,85 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-6708 (7 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Parc du Mont-Royal

**20.007** Contrat de construction

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1165350001

Accorder un contrat à J.M.O. Climatisation inc. pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source à la caserne de pompiers no 17 située au 4240, rue Charleroi, dans l'arrondissement de Montréal-Nord - Dépense totale de 112 186,91 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5816 (4 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.008** Contrat de services professionnels

CE LaSalle, Direction des travaux publics - 1163413001

Accorder un contrat de services professionnels à Cardin Ramirez Julien inc. pour des travaux de restauration de l'ancien hôtel de ville de LaSalle situé au 13 avenue Strathyre - Autoriser une dépense de 450 001,15 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 402601 (9 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cet effet

**20.009** Entente

CE Service de l'Espace pour la vie, Direction de l'exploitation - 1160715001

Approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Société du Jardin de Chine de Montréal afin de lui confier la gestion d'un service de vestiaire au Jardin botanique de Montréal pour une période de 12 mois

**20.010** Immeuble - Acquisition

CE Service des infrastructures voirie et transports, Direction des infrastructures - 1166896001

Acquérir, conformément à la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, des lots du cadastre du Québec identifiés comme ruelles au cadastre, et ce, à des fins de ruelles publiques, dans l'arrondissement d'Ahuñtsic-Cartierville

**20.011** Immeuble - Acquisition

CE Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1166896002

Acquérir, conformément à la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, des lots du cadastre du Québec identifiés comme ruelles au cadastre ou inscrits publics, et ce, à des fins de rues et ruelles publiques, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

**20.012** Immeuble - Acquisition

CE Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1166896003

Acquérir, conformément à la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, des lots du cadastre du Québec identifiés comme ruelles au cadastre ou inscrits publics, et ce, à des fins de ruelles ou de rues publiques, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

**20.013** Immeuble - Acquisition

CE Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1166896004

Acquérir, conformément à la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, des lots du cadastre du Québec identifié comme ruelles au cadastre, et ce, à des fins de ruelles publiques, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

**20.014** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la culture - 1166344002

Accorder un soutien financier de 25 160 \$ à Circuit-Est pour l'achat d'équipements spécialisés dans le cadre des programmes de soutien de l'axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal - Approuver le projet de convention à cet effet

**20.015** Autres affaires contractuelles

CE Service de l'Espace pour la vie , Insectarium - 1163426001

Accepter les dons de spécimens d'insectes de Madame Roxanne Sarah Bernard et de Madame Sylvie Tessier pour l'Insectarium de Montréal et autoriser l'émission de reçus officiels aux fins de l'impôt sur le revenu à leur attention, pour une valeur totale de 20 897,45 \$ - Approuver les projets de convention à cet effet

**20.016** (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

## 30 – Administration et finances

### 30.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

### 30.002 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service des communications - 1160957001

Autoriser un virement budgétaire de 150 000 \$, en provenance du Service de la concertation des arrondissements, afin de réaliser les opérations de communication liées aux activités de déneigement découlant de la politique de déneigement de la Ville de Montréal pour l'hiver 2015-2016

### 30.003 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service du greffe - 1163430004

Approuver les prévisions budgétaires et la grille des tarifs de rémunération du personnel électoral aux fins de la tenue de l'élection partielle visant à combler la vacance au poste de maire de l'arrondissement de Montréal-Nord - Autoriser les virements de crédits en provenance du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration à cette fin

## 70 – Autres sujets

**70.001** Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

---

<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :</b>	<b>20</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :</b>	<b>1</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :</b>	<b>0</b>

CE : 20.001  
2016/02/24 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1164472005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à "Pneus SP inc.", plus bas soumissionnaire conforme, pour offrir un service d'entretien et de réparation d'une partie du parc de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de vingt-quatre mois, avec possibilité de prolongations, pour une somme maximale de 293 365,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14345 - 8 soumissionnaires

Il est recommandé

1. d'accorder un contrat à "Pneus SP inc.", plus bas soumissionnaire conforme, pour offrir un service d'entretien et de réparation d'une partie du parc de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 293 365,04 \$, taxes incluses, conformément au tableau des prix reçus joint au présent dossier;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2016-02-08 14:48

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1164472005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de police de Montréal , Direction des services corporatifs , Ressources matérielles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à "Pneus SP inc.", plus bas soumissionnaire conforme, pour offrir un service d'entretien et de réparation d'une partie du parc de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de vingt-quatre mois, avec possibilité de prolongations, pour une somme maximale de 293 365,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14345 - 8 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Un des mandats du Service de police de la Ville de Montréal est d'entretenir et de réparer son parc de véhicules. Le SPVM fait présentement affaires avec une trentaine de centres de service (garages) situés sur tout le territoire de l'île de Montréal. Dans un objectif d'accorder des contrats en bonne et due forme à des centres de service des quatre coins de l'île, le SPVM tiendra des appels d'offres, tant sur invitation que publics, pour l'entretien et la réparation de son parc de véhicules qui compte 1 239 véhicules (voitures et fourgonnettes seulement).

Dans le but de conclure un contrat pour l'entretien et la réparation des véhicules des postes de quartier 39, 45 et 49 (secteur Nord-Est), l'appel d'offres public 15-14345 s'est tenu du 14 au 30 septembre 2015, soit pour une période de dix-sept jours civils, donc deux jours supplémentaires au délai exigé par la Loi sur les cités et villes.

L'appel d'offres public 15-14345 a été publié, durant la même période, dans le Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) et sur le site Internet de la Ville de Montréal. Il a également été publié dans le journal La Presse la journée du 14 septembre 2015.

Le délai de validité des soumissions est de cent quatre-vingts jours civils à compter de l'ouverture des soumissions. Donc, dans le présent cas, le délai de validité a débuté le 30 septembre 2015 et se terminera le 28 mars 2016. Dès présentation, et approbation, du dossier décisionnel par le comité exécutif, le bon de commande sera transmis à l'adjudicataire, soit le 24 février 2016. Le délai de validité sera donc respecté.

Le contrat est d'une durée de vingt-quatre mois avec possibilité de deux prolongations de douze mois chacune pour un total de quarante-huit mois.

Le présent dossier décisionnel est présenté aux membres du comité exécutif pour l'obtention d'une approbation pour les premiers vingt-quatre mois du contrat. Un dossier décisionnel sera ainsi présenté à chacune des prolongations de douze mois, le cas échéant.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 1000 - 18 juin 2014 - Accorder au seul soumissionnaire "Champlain Dodge Chrysler Itée", ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour offrir un service d'entretien et de réparation d'une partie du parc de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 64 879,24 \$, taxes incluses.

## DESCRIPTION

Accorder un contrat à "Pneus SP inc.", plus bas soumissionnaire conforme, pour offrir un service d'entretien et de réparation d'une partie du parc de véhicules (secteur Nord-Est de l'île) du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de vingt-quatre mois, avec possibilité de deux prolongations, au montant de 293 365,04 \$, taxes incluses. Les postes de quartier 39, 45 et 49 comptent une quarantaine de voitures et fourgonnettes, soit des Grand Caravan, Charger, Impala, Taurus, Crown Victoria et autres véhicules compacts de marques diverses.

## JUSTIFICATION

L'appel d'offres public 15-14343 a été tenu dans le but de répondre aux exigences de la Loi sur les cités et villes.

Soumissions conformes	Coût de base	Autres	Total
1. Pneus SP inc.	293 365,04 \$	0,00 \$	293 365,04 \$
2. Centre mécanique L.F. inc.	295 991,64 \$	0,00 \$	295 991,64 \$
3. Garage Yvon Vanier inc.	332 261,65 \$	0,00 \$	332 261,65 \$
4. Collin et Leroux inc.	355 748,17 \$	0,00 \$	355 748,17 \$
5. 9140-8047 Québec inc. (Transmission CR)	371 196,79 \$	0,00 \$	371 196,79 \$
6. 9111-8711 Québec inc.	371 647,49 \$	0,00 \$	371 647,49 \$
7. Hamel Chevrolet Buick GMC Itée	400 499,32 \$	0,00 \$	400 499,32 \$
<i>Dernière estimation réalisée</i>	<i>321 930,00 \$</i>	<i>0,00 \$</i>	<i>321 930,00 \$</i>
<b>Les taxes sont incluses dans les montants indiqués</b>			
Coût moyen des soumissions conformes reçues <i>(Total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>			345 815,73 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((Coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>			- 17,9 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(La plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			107 134,28 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((La plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i>			36,5 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(La plus basse conforme - l'estimation)</i>			- 28 564,96 \$

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((La plus basse conforme - l'estimation) / l'estimation) X 100</i>	- 8,9 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(La deuxième plus basse - la plus basse)</i>	2 626,60 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((La deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>	0,9 %
<b>La soumission de « Mécanicentre Montréal-Nord inc. » a été déclarée non-conforme ne respectant pas la clause éliminatoire 12.7 de l'appel d'offres</b>	

Relativement à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, le Service de police de la Ville de Montréal a vérifié auprès de l'Autorité des marchés financiers, à la rubrique intitulée « *Foire aux questions – Contrats publics* », que l'on retrouve sur son site Internet, et peut ainsi confirmer que l'adjudicataire « Pneus SP inc. » n'a pas l'obligation d'obtenir une autorisation de l'Autorité des marchés financiers, et ce, vu que le contrat décrit au présent dossier décisionnel n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, en étant un de services autres que professionnels.

Le Service de police de la Ville de Montréal a tout de même vérifié auprès de l'Autorité des marchés financiers et l'adjudicataire « Pneus SP inc. » ne détient pas cette autorisation.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Autoriser une dépense de 293 365,04 \$, taxes incluses, pour un service d'entretien et de réparation d'une partie du parc de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal. Les crédits nécessaires sont disponibles au budget de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal.

Les imputations budgétaires complètes sont inscrites dans l'intervention du Service des finances de la Ville de Montréal.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique, Service de police, article 19 paragraphe 8a) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Non applicable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'appel d'offres public 15-14345 a été tenu dans le but de répondre aux exigences de la Loi sur les cités et villes.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cet octroi de contrat ne devrait pas avoir d'incidence médiatique.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Février 2016: dossier présenté au comité exécutif.

Février 2016: octroi du contrat à l'adjudicataire.

Février 2018: fin du contrat.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Luc TROTTIER)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre ST-HILAIRE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Éric LONGPRE  
Chef de la Section parc automobile

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-01-22

Érik VINCENT  
Chef de division  
Division des ressources matérielles

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Claude BUSSIÈRES  
Directeur adjoint - Police

**Approuvé le :** 2016-01-29

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Philippe PICHET  
Directeur

**Approuvé le :** 2016-02-08



**Dossier # : 1156316014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section réalisation de projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les Terrassements Multi-Paysages Inc., pour la Réfection de la place et de l'éclairage de l'obélisque en hommage à Charles de Gaulle au parc La Fontaine - Dépense totale de 404 752,46 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15- 6715 - (4 soumissionnaires).

Accorder un contrat à Les Terrassements Multi-Paysages Inc., pour la Réfection de la place et de l'éclairage de l'obélisque en hommage à Charles de Gaulle au parc La Fontaine - Dépense totale de 404 752,46 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-6715 - (4 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 404 752,46 \$, taxes incluses, pour la Réfection de la place et de l'éclairage de l'obélisque en hommage à Charles de Gaulle au parc La Fontaine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Les Terrassements Multi-Paysages Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 378 902,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public **15-6715**;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2016-02-10 09:15

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1156316014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section réalisation de projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les Terrassements Multi-Paysages Inc., pour la Réfection de la place et de l'éclairage de l'obélisque en hommage à Charles de Gaulle au parc La Fontaine - Dépense totale de 404 752,46 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-6715 - (4 soumissionnaires).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le parc La Fontaine, l'un des six grands parcs urbains de Montréal, offre une riche variété d'usages ainsi que d'expériences paysagères et culturelles. Avec ses 36 hectares, le Parc La Fontaine se voit comme un véritable oasis de verdure prenant place au sein d'un tissu environnant urbain. Le parc est entouré par le quadrilatère animé des rues Sherbrooke, Rachel, les avenues du Parc - La Fontaine et Papineau. Dans l'historique de la Ville de Montréal, le parc La Fontaine constitue l'un des trois premiers parcs urbains à être conçus au sein de la Ville de Montréal. L'aménagement du parc en tant que l'un des premiers parcs urbains créés au sein de la ville, contribue à réitérer l'aspect emblématique et réconfortant de cet espace auprès des citoyens montréalais. Au fil des ans, plusieurs monuments ont été implantés et ornent le parc, notamment l'obélisque dédié à Charles de Gaulle depuis 1990. La dernière intervention significative par rapport au monument Charles-de-Gaulle a été réalisée en 1992, alors que le parc devenait entièrement la propriété légale de la Ville de Montréal. La place Charles de Gaulle a été aménagée par les architectes paysagistes de la Ville de Montréal dans la campagne de réaménagement du parc La Fontaine de 1992. Le monument est l'œuvre de l'artiste français Olivier Debré (1920-1999), dont la production est principalement picturale. Le monument est donné à Montréal par la Ville de Paris, en 1990, à l'occasion du 100<sup>e</sup> anniversaire de naissance du général Charles de Gaulle (1890-1970) et du 350<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de Montréal. Il a été inauguré en présence de Jacques Chirac et de Jean Doré le 16 juillet 1992.

Le présent contrat concerne la réfection de la place et de l'éclairage de l'obélisque en hommage à Charles de Gaulle. Les principales raisons des travaux sont les aspects de sécurité et les mises à niveaux techniques et esthétiques de l'obélisque. L'éclairage de l'obélisque est planifié de manière à mettre en valeur sa verticalité tout en respectant la volonté initiale de l'artiste.

Un affaissement de 20 cm du dallage préfabriqué sur la place de l'obélisque cause un impact majeur pour la sécurité des usagers du parc et des passants de la rue Sherbrooke. Avec les années, l'éclairage de l'obélisque est devenu déficient et n'est plus optimal. De plus son environnement est détérioré.

Le processus suivi dans le présent dossier est un appel d'offres public ouvert à tous les entrepreneurs se conformant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges. L'appel d'offres a débuté le 29 août 2015 et s'est terminé 17 jours de calendrier plus tard, soit le 14 septembre 2015. L'ouverture des soumissions a été faite le 14 septembre 2015 à 14 heures. L'appel d'offres public a été publié dans le journal "La Presse" la première journée et sur le site Internet de la Ville de Montréal et celui du SÉAO durant toute la période de l'appel d'offres.

Selon les termes des clauses administratives particulières incluses au cahier des charges, les soumissions sont valides pour 150 jours suivant la date d'ouverture. La validité initiale était de 90 jours et 60 jours additionnels ont été acceptés par rapport au délai initial pour un total de 150 jours.

Un addenda a été émis le 10 septembre 2015 afin de remplacer le feuillet 9 de 16 du cahier des plans et afin de répondre à 3 questions des soumissionnaires. Les questions étaient d'ordres mineurs et n'affectent pas la nature de l'appel d'offres.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Bon de commande 988956 - Accorder un contrat de services professionnels à CS Design pour la réalisation des plans et devis pour la mise à niveau de l'éclairage de l'obélisque en hommage à Charles-de-Gaulle et l'élaboration d'un concept de mise en lumière des œuvres d'art et de monuments au parc La Fontaine.

### **DESCRIPTION**

Le projet consiste en la réfection de la place et de l'éclairage de l'obélisque en hommage à Charles de Gaulle au parc La Fontaine. Ce projet permettra de répondre aux besoins des usagers en favorisant leur sécurité et leur accessibilité au parc tout en conservant l'esprit du lieu.

Initialement, le projet a été requis pour une question de mise à niveau de l'aménagement et de sécurité des usagers.

De façon générale et non limitative, les travaux prévus dans le cadre de ce projet sont :

- La démolition et la préparation du site;
- La récupération des éléments paysagers existants (ex. : mobilier et pavé de granite, panneau d'interprétation, etc.);
- Les travaux de bétonnage;
- Les travaux de pavage de granite;
- Les travaux d'électricité;
- Les travaux horticoles (ex. : gazonnement, plantation d'arbres et arbustes).

Les interventions dans ce projet visent les objectifs suivants :

- Mise à jour de l'aménagement;
- Sécuriser la place Charles de Gaulle;
- Corriger l'affaissement du pavage existant;
- Préserver l'obélisque.

Les contingences inscrites au bordereau de soumission ont été fixées à 10 % afin de couvrir notamment les risques associés à la présence de roc et d'infrastructures souterraines non répertoriées lors des travaux d'excavation.

Les incidences représentent 8 % du total du contrat, soit un montant de 25 850 \$, taxes incluses. Ce montant servira à couvrir des frais rattachés au contrôle qualitatif, à la

caractérisation environnementale, à diverses expertises techniques et à l'acquisition de mobilier.

## JUSTIFICATION

Sur la totalité des 18 entrepreneurs généraux, quatre ont déposé une soumission conforme. Cela représente 22 % des preneurs des documents d'appel d'offres ayant déposé une soumission et 78 % n'ayant pas déposé de soumission.

À la suite des vérifications auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission, les raisons évoquées sont, entre autres, les suivantes :

- l'appel d'offres ne répond pas à leur compétence ; 6 preneurs sur 18 sont des entrepreneurs électriciens;
- manque de temps pour déposer la soumission;
- carnet de commandes complet.

Le coût de la plus basse soumission conforme est 30,34 % plus élevé que la dernière estimation réalisée à l'interne. Cet écart s'explique en partie par notre sous-évaluation des travaux concernant la récupération des pavés de granite ainsi que de la fourniture et installation des pavés de granite. Ce type de travaux précis en maçonnerie n'est pas habituel lors de la conception de nos projets et représente une importante somme de manipulations difficilement quantifiable en fonction de la méthode de travail préconisée par l'entrepreneur.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
LES TERRASSEMENTS MULTI-PAYSAGES INC.	299 592,76 \$	29 959,28 \$	378 902,46 \$
RAMCOR CONSTRUCTION INC.	313 707,00 \$	31 370,70 \$	396 753,09 \$
LES CONSTRUCTIONS ET PAVAGES JESKAR INC.	322 105,00 \$	32 210,50 \$	407 374,25 \$
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	431 385,00 \$	43 138,50 \$	545 583,40 \$
Dernière estimation réalisée	206 354,00 \$	20 635,40 \$	290 702,10 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			432 153,30 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			14,05 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			166 680,94\$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			43,99 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			88 200,36\$
			30,34 %

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	17 850,63\$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	4,71 %

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal de ce contrat de 404 752, 46 \$, taxes, contingences et incidences incluses sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 404 752, 46 \$, taxes, incidences et contingences inclus sera financé par le règlement d'emprunt de compétence corporative # 15-079 – « Réaménagement du réseau des grands parcs ».

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Ce budget nécessaire au présent mandat soit, une somme de 404 752, 46 \$, taxes, contingences et incidences inclus, est prévu au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal. Conséquemment, cette note ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Le montant net, montant imputable moins la ristourne de TPS et TVQ est de 369 592, 95 \$.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La récupération des éléments paysagers existants tels que le mobilier et le pavé de granite prévus au projet s'inscrit dans une optique de réutilisation des ressources. La plantation d'un arbre feuillu et d'arbustes feuillus et de conifères s'inscrit dans une démarche empreinte des principes liés au développement durable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les aménagements projetés doivent être réalisés dans les meilleurs délais afin de bien éclairer la place Charles-de-Gaulle pour les usagers et éviter la dégradation de l'œuvre d'art. De plus, en l'absence d'une surface solide au sol, les usagers pourraient se blesser. Comme le projet est attendu depuis 2014, il est souhaitable que la Ville donne suite à ses engagements envers les citoyens afin que les travaux se réalisent dès le printemps.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication a été élaborée en accord avec la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Comité exécutif : 24 février 2016

Début des travaux : mai 2016

Fin des travaux : août 2016

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Amélie BOUCHER, Service de la culture  
Luc GOSSELIN, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Christine GUINDON  
architecte paysagiste

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-02-03

Jean-François NADON  
Chef de division

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Carole PAQUETTE  
Directrice

**Tél :** 514 872-1457

**Approuvé le :** 2016-02-05



**Dossier # : 1165331001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Biens_services_projets majeurs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec l'entreprise Le Groupe J.S.V. inc. (326 764,68 \$) une entente-cadre d'une durée de vingt-quatre (24) mois avec une option de prolongation de douze (12) mois pour la fourniture d'outils divers de différentes marques - Appel d'offres public 15-14953 (2 soumissionnaires conformes, 1 soumissionnaire non-conforme)

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de vingt-quatre (24) mois avec une option de prolongation de douze (12) mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, d'outils divers de différentes marques;
2. d'accorder à Le Groupe J.S.V. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14953;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2016-02-11 14:33

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1165331001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Biens_services_projets majeurs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec l'entreprise Le Groupe J.S.V. inc. (326 764,68 \$) une entente-cadre d'une durée de vingt-quatre (24) mois avec une option de prolongation de douze (12) mois pour la fourniture d'outils divers de différentes marques - Appel d'offres public 15-14953 (2 soumissionnaires conformes, 1 soumissionnaire non-conforme)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier porte sur la conclusion d'une nouvelle entente-cadre collective pour l'approvisionnement d'outils divers de différentes marques tenus en inventaire dans les différents magasins et dépôts de la Ville de Montréal. L'octroi est effectué en entier au plus bas soumissionnaire conforme. Par le biais de cette entente-cadre, ces produits seront accessibles à l'ensemble des arrondissements et aux services corporatifs de la Ville. Le délai de validité des soumissions est de cent-vingt (120) jours suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions.

L'avis de cet appel d'offres a été publié du 30 novembre 2015 au 21 décembre 2015 sur le site SÉAO et dans le quotidien Le Devoir.

L'appel d'offres a été sur le marché pour une période de vingt-deux (22) jours.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

n/a

**DESCRIPTION**

Fourniture, sur demande, d'outils divers de différentes marques pour une période de vingt-quatre (24) mois avec une possibilité de prolongation de douze (12) mois. Les magasins et dépôts de la Ville pourront s'approvisionner directement chez le fournisseur en utilisant les prix unitaires soumis. Ces produits sont requis, entre autres, par les équipes d'entretien (travaux publics des arrondissements) ainsi que les unités corporatives comme le Service du matériel roulant et des ateliers.

L'appel d'offres a été élaboré en collaboration avec la Division logistique du Service de l'approvisionnement. Les prévisions sont basées sur l'historique de consommation au cours

des vingt-quatre (24) derniers mois. Les prévisions sont fournies à titre indicatif seulement et n'engagent aucunement la Ville à acheter un minimum ou la totalité de ces quantités.

## JUSTIFICATION

La conclusion de l'entente-cadre permettra d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement et d'assurer un niveau de qualité des fournitures. De plus, elle permet de réduire le nombre de fournisseurs qui auparavant était de huit (8), à un seul, vers lequel tous les achats pour ces produits seront concentrés et qui permettra à la Ville de constituer des volumes économiques profitables.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, Le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 329 687,73 \$, incluant les taxes, pour les vingt-quatre (24) prochains mois. Cette estimation est basée sur l'historique de consommation au cours des vingt-quatre (24) derniers mois, calculé en fonction des derniers prix payés pour ces produits avec une majoration de 1,21 %. Cette majoration correspond à l'évolution de l'IPC Ville de Montréal au cours des 12 derniers mois, tel que publié par Statistique Canada dans son rapport mensuel de septembre 2015, ce rapport étant le plus récent au moment de l'établissement de l'estimé préalable en novembre 2015.

Comparativement aux consommations précédentes, le prix moyen des articles connaîtra une baisse de près de 1% (0,81%), ce qui permet une économie potentielle de près de 2 680 \$. En regroupant le volume total pour ces articles sur un seul et même appel d'offres, et en exigeant un taux d'escompte pour les articles les plus consommés au bordereau de soumission, la Ville bénéficie d'une baisse du coût d'achat par rapport au derniers prix payés. De plus, des coûts indirects liés à la gestion de plusieurs distributeurs, la vérification des prix et le traitement de factures provenant de plusieurs fournisseurs seront éliminés.

Également, tout autre achat sur catalogue fait par la Ville pour ces produits, et non prévu au bordereau de soumission, bénéficiera quand même d'un escompte moyen de 33,5% sur le prix affiché.

La présente entente est d'une durée de vingt-quatre (24) mois (plus une année de prolongation optionnelle). Cette stratégie réduit l'incertitude de part et d'autre concernant l'évolution de ce marché.

Firmes soumissionnaires	Total
Lumen, Division de Sonepar Canada inc.*	314 597,57 \$*
Le Groupe J.S.V. inc.	326 764,68 \$
Les Entreprises Cappco inc.	375 372,19 \$
Dernière estimation réalisée (à l'interne)	329 687,73 \$
Coût moyen des soumissions conformes	351 068,44 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	7,44 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)	48 607,51 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)	14,88 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	-2 923,05 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	-0.89 %

\*Le soumissionnaire Lumen, Division de Sonepar Canada inc. a soumis des prix fermes pour une période

de 12 mois seulement avec une offre d'indexation des prix après la première année du contrat, ce qui ne respecte pas les clauses de l'appel d'offres qui exigent un prix ferme pour toute la durée du contrat (24 mois).  
Ce soumissionnaire a été déclaré non conforme.

### **Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)**

**Appel d'offres public no:** 15-14953

**Titre :** ACQUISITION POUR LES ORGANISATIONS D'INVENTAIRE DE LA DIVISION LOGISTIQUE D'OUTILLAGE DIVERS DE DIFFÉRENTES MARQUES

**Date de lancement :** 30 novembre 2015

**Date d'ouverture:** 21 décembre 2015

**Preneurs du cahier des charges (3) :**

Le Groupe J.S.V. inc.  
Lumen, Division de Sonepar Canada inc.  
Les Entreprises Cappco inc.

**Soumissionnaires (3) :**

Le Groupe J.S.V. inc.  
Lumen, Division de Sonepar Canada inc.  
Les Entreprises Cappco inc.

### **Analyse des soumissions**

Le présent dossier respecte la politique de gestion contractuelle, la politique d'approvisionnement ainsi que les encadrements (gestion des estimations des contrats). Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et de la fraude).

Tel que stipulé aux documents d'appel d'offres, l'octroi est effectué en entier au plus bas soumissionnaire conforme.

L'offre de Le Groupe J.S.V. inc. est conforme et cette entreprise est recommandée comme adjudicataire.

**Tableau de prix:** (voir pièces jointes)

**Montant estimé:**

284 204,98 \$ + 14 210,25 \$ (TPS) + 28 349,45 \$ (TVQ) = 326 764,68 \$

**Adjudicataire recommandé:**

Accorder à Le Groupe J.S.V. inc. le contrat pour la fourniture d'outils divers de différentes marques, au montant approximatif de 314 597,57 \$ (taxes incluses), et ce pour une période de vingt-quatre (24) mois avec une possibilité de prolongation de 12 mois.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il s'agit d'une entente-cadre collective sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédits.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

n/a

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'absence d'une entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie de volume.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion de l'entente et les modalités d'achat convenues.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Émission de l'entente-cadre auprès de l'adjudicataire à la suite de la résolution du Comité exécutif.

Début du contrat: mars 2016

Fin du contrat : février 2018

Prolongation possible : douze (12) mois, jusqu'en février 2019

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

En date du 5 février 2016, l'entreprise recommandée dans le présent sommaire décisionnel n'est pas inscrite au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée par la RBQ (Régie du bâtiment du Québec) et n'est pas rendue non-conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

En vertu de la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, l'appel d'offres du présent sommaire décisionnel n'est pas visé par l'obligation de fournir une autorisation de l'AMF. Le secteur d'activités visé par cet appel d'offres ainsi que les montants engagés pour ce contrat ne font l'objet d'aucun décret de la part de la Ville de Montréal ni du Gouvernement du Québec quant à la nécessité pour ses fournisseurs d'obtenir une autorisation de l'AMF.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandre MUNIZ  
Agent(e) d'approvisionnement niveau 2

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2016-02-08

El Mostafa RAKIBE  
Conseiller(ere) en approvisionnement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Pierre TRUDEL  
Directeur de l'approvisionnement  
**Tél :** 514 868 4433  
**Approuvé le :** 2016-02-11



**Dossier # : 1163334002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Filtrum inc. pour les travaux de mise à niveau électrique de la station de pompage St-Denis (Des Carrières), pour une somme maximale de 141 873,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 3253-AE-15 - 6 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder à la firme Filtrum inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de mise à niveau de la station de pompage St-Denis (Des Carrières), au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 141 873,40 \$, taxes incluses, conformément au document de l'appel d'offres public 3253-AE-15;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-02-15 10:08

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163334002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Filtrum inc. pour les travaux de mise à niveau électrique de la station de pompage St-Denis (Des Carrières), pour une somme maximale de 141 873,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 3253-AE-15 - 6 soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent contrat consiste au remplacement des équipements de distribution électrique de la station de pompage du viaduc St-Denis au sud du boulevard Rosemont. Ces équipements électriques alimentent deux pompes de drainage pluvial sous le viaduc ainsi que l'éclairage.

Un appel d'offres public a été publié le 3 décembre 2015 sur le site SEAO et dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions s'est effectuée le 13 janvier 2016. La période de validité des soumissions est de 120 jours. Le montant des contingences prévu est de 15 % considérant que les travaux seront effectués dans une structure existante datant des années 1920. Un addenda a été émis.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas.

**DESCRIPTION**

Les travaux du présent contrat comprennent:

- le remplacement des entrées 120/240 V et 600 V d'Hydro-Québec par une nouvelle entrée à 347/600 V;

- la mise en place et l'opération d'une génératrice temporaire pendant les travaux de transfert d'entrées électriques d'Hydro-Québec;
- l'enlèvement des équipements de distribution électrique existants;
- la fourniture, l'installation et le raccordement des nouveaux équipements de distribution électrique;
- les essais et la mise en service des nouveaux équipements selon les normes en vigueur.

## JUSTIFICATION

Le viaduc au-dessus de la rue St-Denis au sud du boulevard Rosemont a été construit à la fin des années 1920. Toutes les composantes électriques actuelles de la station de pompage, laquelle est localisée dans la structure de béton du viaduc, datent du début des années 1960 et étaient conçues pour un environnement sec. Toutefois, l'humidité ambiante présente à cet emplacement a accéléré la dégradation de celles-ci. Il est présentement interdit d'opérer certains équipements électriques sans un débranchement complet de la part d'Hydro-Québec et principalement sur le circuit d'éclairage du viaduc.

Douze entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et six ont déposé une soumission.

<b>Tableau d'analyse des soumissions</b>			
<b>Firmes soumissionnaires</b>	<b>Prix (avec taxes)</b>	<b>Contingences (avec taxes)</b>	<b>Total (avec taxes)</b>
<b>1. Filtrum inc.</b>	<b>123 368.17 \$</b>	<b>18 505.23 \$</b>	<b>141 873.40 \$</b>
2. Les Installations Électriques Pichette inc.	123 828.07 \$	18 574.21 \$	142 402.28 \$
3. Néoelect inc.	123 971.79 \$	18 595.78 \$	142 567.57 \$
4. Dufault Électrique inc.	129 168.66 \$	19 375.31 \$	148 543.97 \$
5. La Cie Électrique Britton inc.	137 970.00 \$	20 695.50 \$	158 665.50 \$
6. Électricité Grimard inc.	141 698.63 \$	21 254.80 \$	162 953.43 \$
Estimation externe des professionnels	102 766.95 \$	15 415.04 \$	118 182.00 \$
Coût moyen des soumissions reçues			149 501.03 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			5.38%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			21 080.03 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			14.86%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation externe (\$)			23 691.40 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation externe (%)			20.05%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			528.88 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			0.37%

L'écart entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation réalisée par SNC-Lavalin est défavorable de 20,05 %. Ce dernier a sous-estimé l'envergure de certains travaux spécialement, la fourniture d'un groupe électrogène temporaire avec un écart de 7 000 \$ par rapport au plus bas soumissionnaire, la signalisation pendant les travaux avec un écart de 1 940 \$ et un écart de 5 343 \$ pour les équipements de distribution électrique.

L'entrepreneur a probablement aussi considéré que l'envergure des travaux sur cette artère achalandée et le temps de coordination des interventions avec les équipes d'Hydro-Québec prévues au contrat étaient des facteurs à risque non négligeables.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Filtrum inc., pour la somme de sa soumission, soit 141 873,40 \$, toutes taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de la RENA ont été faites: Filtrum inc., 430, rue des Entrepreneurs, Québec, (Québec) - no de licence 8231-3610-35 . De plus, l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec datée du 4 janvier 2016 avec sa soumission.

Les entreprises ne devaient pas détenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers pour soumissionner dans le cadre de cet appel d'offres en vertu du décret 795-2014 du 10 septembre 2014, toutefois Filtrum inc. détient une telle attestation.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts pour les travaux de mise à niveau de la station de pompage St-Denis (Des Carrières) sont de 141 873,40 \$ taxes incluses ou 129 549,33 \$ net de ristournes de taxes. Cette dépense sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant un bris majeur des équipements électriques de la station de pompage, ceci pourrait entraîner une perte totale de l'éclairage sous le viaduc ou un arrêt de pompage lors de période de pluie. La sécurité des automobilistes, des piétons et des cyclistes de cette artère importante et achalandée de la Ville serait alors compromise. La circulation devrait être alors détournée jusqu'au remplacement en urgence des équipements.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat: mars 2016

Fin des travaux: septembre 2016

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sophie GASCON)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claude S MEUNIER  
Ingénieur

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-01-28

Michel VERREAULT  
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Richard FONTAINE  
Directeur(trice) du traitement des eaux usées

**Approuvé le :** 2016-02-09

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2016-02-15



**Dossier # : 1166316002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section réalisation de projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc du Mont-Royal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les Entreprises Ventec Inc., pour la réfection des sentiers en bois dans l'aire de jeu au parc du Mont-Royal - Dépense totale de 241 695,85 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-6708 - 7 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 241 695,85 \$, taxes incluses, pour la réfection des sentiers en bois dans l'aire de jeu au parc du Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Les Entreprises Ventec Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 198 005,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-6708 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2016-02-08 17:23

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166316002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section réalisation de projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc du Mont-Royal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Les Entreprises Ventec Inc., pour la réfection des sentiers en bois dans l'aire de jeu au parc du Mont-Royal - Dépense totale de 241 695,85 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-6708 - 7 soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'aire de jeu du Mont-Royal fait partie du secteur de la Clairière et se trouve à proximité du lac aux Castors dans le secteur ouest du parc. Le site est facilement accessible par le chemin Olmsted ainsi que par les sentiers depuis le chemin Remembrance. L'aire de jeu réaménagé en 2008 comporte des infrastructures et des équipements de jeux aménagés de façon ludique avec un parcours de découverte, le tout dans un environnement champêtre naturel.

Actuellement, deux sentiers en bois dans l'aire de jeu sont très endommagés à cause de l'accumulation d'eau et de la problématique de drainage des surfaces et des espaces sous les surfaces. La présence de crevasses engendrées par la dégradation du bois du platelage rend les surfaces très irrégulières. Les sentiers en bois sont donc devenus non sécuritaires pour la circulation des usagers, qui sont en grande majorité des enfants. Pour pallier cette situation, l'arrondissement a installé un tapis extérieur sur un des sentier de façon à rendre la surface temporairement plus uniforme.

Un des sentiers en bois possède deux trappes intégrées pour accéder à une chambre mécanique souterraine reliée à un jeu d'eau à proximité et à un puits d'accès. Les trappes d'accès et leurs systèmes d'ouverture ne ferment plus adéquatement, ce qui diminue leur étanchéité. Leur manipulation est de plus en plus difficile et cela rend complexe l'accès aux équipements sous le sentier.

Les services professionnels d'ingénieurs spécialisés en structure ont été requis pour l'élaboration des documents techniques. La firme a été impliquée au niveau de la conception d'un mécanisme de trappes d'accès facilitant l'entretien des équipements, ainsi que dans la

sous structure des sentiers. Les documents livrés ont été insérés aux documents de l'appel d'offres 14-6708.

Le processus suivi dans le présent dossier est un appel d'offres public ouvert à tous les entrepreneurs se conformant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges. L'appel d'offres a débuté le 2 septembre 2015 et s'est terminé 26 jours de calendrier plus tard, soit le 28 septembre 2015. L'ouverture des soumissions a été faite le 28 septembre 2015 à 14 heures.

L'appel d'offres public a été publié dans le journal "*La Presse*" la première journée et sur le site Internet de la Ville de Montréal et celui du SÉAO durant toute la période de l'appel d'offres.

Selon les termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les soumissions sont valides pour 150 jours suivant la date d'ouverture. Les soumissions sont donc valides jusqu'au 25 février 2016.

Trois addenda ont été produits. Le premier addenda, transmis le 15 septembre 2015, visait à ajouter un item au formulaire de soumission et à apporter des modifications au cahier des charges. Le deuxième addenda, transmis le 17 septembre 2015, visait à reporter d'une semaine la date d'ouverture des soumissions. Le troisième addenda, transmis le 23 septembre 2015, visait à ajouter des items au formulaire de soumission, à modifier le cahier des charges et à répondre à des questions. Les trois addenda ont été envoyés à tous les preneurs de documents d'appel d'offres.

Les modifications au bordereau représentaient des items mineurs et leur ajout n'a eu que peu d'impact sur la valeur du contrat.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Bon de commande n° 1013244 - 5 mai 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Groupe-conseil Structura international S.E.N.C. pour la préparation d'une portion des documents d'appel d'offres volet ingénierie pour la réfection des sentiers en bois dans l'aire de jeux au parc Mont-Royal, pour une somme maximale de 12 950,78 \$ taxes incluses - Appel d'offres sur invitation no 14-1442 - 2 soumissionnaires  
CG08 0343 - 19 juin 2008 - Octroyer un contrat à Les Entreprises Ventec inc. pour l'exécution des travaux d'aménagement des aires de jeu et de pique-nique dans le secteur du lac aux Castors au parc du Mont-Royal - Dépense totale de 2 159 053 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 6207 (5 soum.)

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier consiste en la réfection des deux sentiers avec platelage en bois dans l'aire de jeu au parc du Mont-Royal.

Les interventions dans ce projet visent les objectifs principaux suivants :

- Favoriser la sécurité et l'accessibilité des usagers dans l'aire de jeux;
- Permettre l'accès rapide et facile aux installations mécaniques situées sous le sentier pour en faire l'entretien.

De façon générale et non limitative, les travaux prévus dans le cadre de ce projet sont :

- L'enlèvement des sentiers en bois existants;

- Les travaux de menuiserie et de structure en acier pour la réalisation des sentiers en bois;
- La mise en place d'un circuit de drainage.
- La mise en place de trappe d'accès dans un des sentiers en bois;
- Les travaux de réfection de gazon.

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau de soumission a été fixé à 10 % en raison des facteurs de risque associés à la présence d'infrastructures souterraines non répertoriées.

Les incidences représentent 18 % du total du contrat, soit 43 690,50 \$, taxes incluses. Ce montant comprend des frais affectés aux travaux suivants :

- Frais de gestion du contrôle de la qualité des matériaux et des travaux;
- Frais d'interventions spécialisées pour le remplacement de pièces spécifiques sur les équipements d'aire de jeu pour enfants existants, afin de sécuriser les équipements et d'assurer leur conformité avec les normes en vigueur;
- Achat de panneaux de chantier pour informer les usagers des travaux en cours.

Ouvert à tous les entrepreneurs et répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les documents ont été pris par un total de 12 entrepreneurs, sous-traitants et fournisseurs, qui n'ont pas demandé l'anonymat. De ce nombre, 7 entrepreneurs généraux ont déposé leur soumission. Un des soumissionnaires a été déclaré non conforme. Il s'agit de LV Construction. Cette entreprise a fourni une attestation fiscale de Revenu Québec dont la date d'émission était plus de 90 jours de la date d'ouverture des soumissions.

Les preneurs du cahier des charges sont :

1. 2633-2312 Québec Inc. Aménagement Pavatech Arthier Construction
2. Construction Monco Inc.
3. Impérial Habitation Inc.
4. Les Constructions et Pavage Jeskar
5. Les Constructions P.R.V. Inc.
6. Les Entreprises Berthier Inc.
7. Les entreprises Ventec Inc.
8. LV Construction
9. Ramcor Construction Inc.
10. Super Excavation Inc.
11. Terrassement Ahuntsic Inc.(1965)
12. Urbex construction Inc.

## **JUSTIFICATION**

Sur la totalité des 12 entrepreneurs généraux, 6 ont déposé une soumission conforme et un non conforme. Cela représente 58 % des preneurs des documents d'appel d'offres ayant déposé une soumission et 42 % n'ayant pas déposé de soumission. Suite à des vérifications auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission, la raison évoquée est, entre autre, celle d'un carnet de commande complet.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)

Les Entreprises Ventec Inc.	180 004,86 \$	18 000,49 \$	198 005,35 \$
Super Excavation Inc.	188 080,82 \$	18 808,08 \$	206 888,90 \$
Les Constructions et Pavages Jeskar Inc.	201 507,40 \$	20 150,74 \$	221 658,14 \$
2633-2312 Québec Inc. Aménagement Pavatech Arthier Construction	206 725,05 \$	20 672,51 \$	227 397,56 \$
Urbex construction Inc.	212 924,50 \$	21 292,45 \$	234 216,95 \$
Ramcor Construction Inc.	262 625,90 \$	26 262,58 \$	288 888,48 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne	233 928,14 \$	23 392,81 \$	257 320,95 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			229 509,23 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			- 14,05 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			90 883,14 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			45,90 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			- 59 315,60 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			- 23,05 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			8 883,55 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			4,49%

Les prix déposés par le plus bas soumissionnaire sont inférieurs de 23,05 % à l'estimation réalisée à l'interne. Cet écart se situe principalement au niveau des travaux d'acier requis. Ce pourcentage s'explique en partie par une surévaluation des coûts estimés concernant la fabrication et l'installation des trappes d'accès. L'estimation des coûts pour réaliser ce genre d'ouvrage est complexe étant donné le fait qu'il doit être fabriqué sur mesure et qu'il nécessite une expertise particulière. Les coûts peuvent donc varier considérablement d'un fournisseur à l'autre.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Une attestation valide délivrée le 3 septembre 2015 par Revenu Québec a été déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat. Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Les Entreprises Ventec Inc. est le suivant 8210-9299-08.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal de ce contrat de 241 695,85 \$, taxes, incidences et contingences incluses sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 241 695,85 \$, taxes, incidences et contingences inclus sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-037 – « Réaménagement du parc du Mont-Royal ».

Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

Ce budget nécessaire à cette note soit, une somme de 241 695,85 \$, taxes, incidences et contingences inclus, est prévu au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal. Conséquemment, cette note ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Le montant net, montant imputable moins la ristourne de TPS et TVQ est de 220 700,52 \$.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La réfection des deux sentiers en bois dans l'aire de jeu contribuera à maintenir l'accessibilité universelle dans ce secteur.

Un système adéquat de drainage globale des deux sentiers permettra une plus grande longévité de ceux-ci.

Les nouvelles trappes pour accéder aux installations mécaniques situées sous un des deux sentier permettront un meilleur entretien des équipements et de ce fait, leur plus grande durabilité.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans la réfection des sentiers en bois dans l'aire de jeu au parc du Mont-Royal, les deux sentiers existants continueront à se dégrader. L'accès à ceux-ci sera éventuellement fermé pour des raisons de sécurité. Les usagers ne pourront plus circuler librement dans l'aire de jeu et les visiteurs à mobilité réduite ou avec poussette seront également restreints dans leur déplacement.

Pour le sentier près du jeu d'eau, l'absence de nouvelles trappes d'accès sécuritaires et fonctionnelles rendra l'entretien de la chambre mécanique souterraine de plus en plus difficiles et les mécanismes se détérioreront.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication a été élaborée, en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Comité exécutif : 24 février 2016

Début des travaux : Avril 2016

Fin des travaux : Juin 2016

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

José PIERRE, Ville-Marie

Lecture :

José PIERRE, 5 février 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Ingrid CHARTRAND  
architecte paysagiste

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-02-03

Jean-François NADON  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Carole PAQUETTE  
Directrice

**Tél :** 514 872-1457

**Approuvé le :** 2016-02-05



**Dossier # : 1165350001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme J.M.O. Climatisation inc. pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source à la caserne de pompiers n° 17 (3217) située au 4240, rue Charleroi, arrondissement de Montréal-Nord. Dépense totale de 112 186,91 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5816 (4 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 112 186,91 \$, taxes incluses, pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source à la caserne de pompiers n° 17 située au 4240, rue Charleroi, arrondissement de Montréal-Nord, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à J.M.O. Climatisation inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 101 264,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (5816);
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2016-02-15 09:35

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1165350001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme J.M.O. Climatisation inc. pour les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source à la caserne de pompiers n° 17 (3217) située au 4240, rue Charleroi, arrondissement de Montréal-Nord. Dépense totale de 112 186,91 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5816 (4 soumissionnaires).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La caserne de pompiers n° 17 est située au 4240, rue Charleroi, dans l'arrondissement de Montréal-Nord (voir photo en pièce jointe). Le bâtiment construit en 1990 comporte deux étages et le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) en est le seul occupant. Suite à la demande de la Direction de la qualité, de la santé publique et des services multidisciplinaires - Santé au travail (CSSS), toutes les casernes de pompiers doivent respecter les exigences du règlement sur la santé et la sécurité au travail par rapport aux normes d'exposition aux fumées de diesel. Afin de répondre à cette demande, le SIM doit procéder à l'installation ou à la mise aux normes des systèmes de captation des gaz à la source dans les garages des casernes de pompiers. Les systèmes de captation des gaz sont des boyaux flexibles branchés directement sur les pots d'échappement des camions de pompiers afin d'extraire les fumées de diesel qui en sortent et les diriger à l'extérieur.

La caserne 17 n'est pas équipée d'un tel système. Un système de captation des gaz à la source adapté à la flotte du SIM y sera installé pour les quatre baies de garage. Le nouveau système comporte des électro-aimants et des émetteurs sur les camions. Ceci permet un branchement manuel loin de la sortie d'échappement, un démarrage du système à distance et une déconnexion automatique à la sortie du camion du garage. Ce système présente une manipulation sans danger et minimise l'exposition des utilisateurs aux fumées de diesel.

En 2015, la Ville a mandaté les firmes Girard Côté Bérubé Dion architectes inc. et Stantec experts-conseils ltée afin d'élaborer les plans et devis et d'assurer la surveillance des travaux de mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du SIM. La gestion des projets de captation des gaz sera assurée par la firme de gestion Macogep inc.

Une évaluation des besoins du SIM et des équipements actuels de la caserne de pompiers n° 17 ont permis aux professionnels d'émettre les recommandations pour les travaux à exécuter. À cet effet, un appel d'offres a été lancé afin de réaliser les travaux d'installation

d'un système de captation de gaz à la source dans le garage de la caserne.

L'appel d'offres public a été publié le 24 novembre 2015 dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO), ainsi que dans le journal Le Devoir. Les soumissions ont été reçues et ouvertes le 14 décembre 2015. La période d'appel d'offres a duré 20 jours calendrier. Deux addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres (voir tableau ci-dessous).

Numéro de l'addenda	Date	Contenu
1	10-12-2015	Ajouts au devis mécanique
2	11-12-2015	Ajouts au devis en architecture – clauses particulières au contrat

Des visites des lieux ont été organisées en respectant la nouvelle politique de gestion contractuelle de la Ville. Les visites se sont déroulées du 30 novembre au 2 décembre 2015 inclusivement.

La durée de validité des soumissions est de 120 jours.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0250 - Approuver cinq projets de convention de cession entre Dessau inc. et Stantec experts-conseils ltée par lesquels Dessau inc. cède à Stantec experts-conseils ltée tous ses droits, titres et intérêts dans les contrats de services professionnels concernés, selon les mêmes termes et conditions.

CG15 0013 - Accorder quatre contrats de services professionnels en architecture et en ingénierie à Girard Côté Bérubé Dion architectes inc. et Dessau inc. (lots 1, 2 et 4) et Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c., Dupras Ledoux inc. et MDA experts-conseils (lot 3) pour réaliser la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal pour une dépense totale de 2 690 504,31 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13764 (6 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin.

CG15 0148- Accorder un contrat de services professionnels en gestion de projets à Macogep inc. pour réaliser la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal pour une somme maximale de 984 847,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14003 - (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

### **DESCRIPTION**

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu huit (8) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont la liste est en pièce jointe et quatre (4) ont déposé leur soumission. Parmi les quatre (4) preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission, deux (2) n'avaient pas les licences adéquates pour réaliser le projet : une association patronale représentant des entrepreneurs et un sous-traitant en béton et ventilation. Les deux (2) entrepreneurs qui n'ont pas déposé n'avaient plus de disponibilité à leur carnet de commandes pour réaliser ce contrat selon les exigences et les délais requis aux documents contractuels. Par conséquent, ils n'ont pas déposé de soumission.

Le présent dossier recommande d'accorder un contrat à l'entreprise J.M.O. Climatisation inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux de captation à la source à la caserne de pompiers n° 17.

Au présent contrat, les travaux consistent principalement à :

- effectuer des travaux de protection temporaire;

- installer un nouveau système de captation de gaz à la source dans le garage pour les quatre (4) baies, avec l'évacuation au toit;
- installer un nouveau panneau électrique.

Les travaux seront réalisés en procédant sur une baie à la fois, afin de garder les autres baies opérationnelles.

Des contingences de 15 % sont prévues au contrat de l'entrepreneur pour faire face aux imprévus de chantier.

## JUSTIFICATION

Les quatre soumissions reçues sont conformes. Veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité des professionnels en pièce jointe.

Firmes soumissionnaires	Prix	Contingences	Total
J.M.O. Climatisation inc.	88 055,90 \$	13 208,39 \$	101 264,29 \$
Gestion MC2 inc.	90 709,53 \$	13 606,43 \$	104 315,96 \$
Procova inc.	94 279,50 \$	14 141,93 \$	108 421,43 \$
Gaston Champoux (1973) inc.	104 600,00 \$	15 690,00 \$	120 290,00 \$
Estimation des professionnels externes (\$)	127 725,73 \$	19 158,86 \$	146 884,59 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			108 572,92 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse x 100)			7,22 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute - la plus basse)			19 025,72 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute - la plus basse) / la plus basse x 100)			18,79 %
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse - estimation des professionnels)			-45 620,30 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) (((la plus basse - estimation des professionnels) / estimation x 100)			-31,06 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			3 051,67 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100)			3,01 %

Note : tous les prix incluent les taxes.

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est inférieur à l'estimation des professionnels qui était de 146 884,59 \$ (incluant les contingences et les taxes). Cette différence correspond à 45 620,30 \$ (31,06 %). Tel que mentionné dans la lettre de recommandation des professionnels en pièce jointe, le différentiel entre leur estimation et la plus basse soumission provient notamment des chapitres 15 - Mécanique et 16 - Électricité.

Les prix déposés par les quatre (4) soumissionnaires pour le chapitre 15 - Mécanique présentent des écarts de 2 à 15 %. Par conséquent, on peut conclure que le différentiel de plus de 30 % pour ce chapitre, constaté entre la plus basse soumission et l'estimation des professionnels, provient d'une surestimation des coûts par ces derniers.

Pour le chapitre 16 - Électricité, considérant qu'il s'agit des travaux de très petite

envergure, l'écart entre la plus basse soumission et l'estimation des professionnels peut s'expliquer par la stratégie du soumissionnaire quant à l'organisation des travaux et de sa compréhension des interventions à effectuer.

Le coût moyen des soumissions est de 108 572,92 \$ ce qui représente un écart de 7,22 % avec la plus basse soumission conforme. L'écart entre la plus basse et la deuxième plus basse soumission s'élève à 3 051,67 \$, soit 3,01 %. Les prix déposés par les trois (3) premiers soumissionnaires sont très similaires, présentant des écarts de moins de 7 %. Ceci nous confirme la cohérence des prix entre les différentes soumissions et que les prix soumis représentent la valeur du marché.

L'analyse des soumissions faite par les professionnels externes démontre que J.M.O Climatisation inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat à cette firme (voir la lettre de recommandation des professionnels en pièce jointe).

J.M.O. Climatisation inc., adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor (RENA).

J.M.O. Climatisation inc., ne doit pas obtenir une attestation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). Cet entrepreneur ne détient pas une autorisation de l'AMF.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant total du contrat à accorder est de 101 264,29 \$ incluant les contingences et les taxes.

De plus, un montant de 9 500 \$ (10,8 %) taxes incluses est prévu pour les incidences. Ce montant servira notamment à défrayer les frais de déménagement et de logistique.

Le montant à autoriser totalise 112 186,91 \$, incluant les contingences, les incidences et les taxes et sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-008 du règlement – Travaux requis pour la captation des gaz à la source dans les casernes de pompiers.

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du Service de la gestion et de la planification immobilière.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération. Les travaux seront réalisés à 100 % en 2016.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Un plan d'élimination de déchets de construction est inclus dans le contrat de l'entrepreneur général.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Afin de réduire au minimum l'exposition des usagers aux fumées de diesel, il faut procéder sans délai à l'installation du système de captation des gaz à la source dans le garage de la caserne 17. L'installation de cet équipement assurera la santé et la sécurité des travailleurs ainsi que le respect des rapports d'intervention des inspecteurs de la CSSS.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Contrat : 14684 - Mandat : 17618-2-011

Octroi du contrat au CE :	février 2016
Réalisation des travaux :	mars à mai 2016

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Dominique BALLO)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Carole GUÉRIN, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Carole GUÉRIN, 9 février 2016

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Despina Ruxandra DOGIOIU  
gestionnaire immobilier

#### **ENDOSSÉ PAR**

Carlos MANZONI  
Chef de division

Le : 2016-02-09

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Carlos MANZONI  
Directeur par intérim

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2016-02-10

**Approuvé le :** 2016-02-12

**Dossier # : 1163413001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à Cardin Ramirez Julien inc. pour des travaux de restauration de l'ancien hôtel de ville de LaSalle situé au 13 avenue Strathyre - Autoriser une dépense de 450 001,15 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 402601 (9 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cet effet

Considérant la valeur patrimoniale du site et du bâtiment;  
Considérant que selon l'audit des bâtiments réalisés par Montréal, ce bâtiment a un indice de vétusté de 84 %;

Nous recommandons au conseil exécutif :

- 1) D'autoriser une dépense de 450 001,15 \$, taxes incluses, et d'octroyer un contrat à Cardin Ramirez Julien inc. pour des services professionnels pour des travaux de restauration de l'ancien hôtel de ville de LaSalle situé au 13 avenue Strathyre dans l'arrondissement de LaSalle. Contrat M.S. 15-290-1, soumission no 402601.
- 2) D'autoriser cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2016-02-08 13:19

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1163413001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à Cardin Ramirez Julien inc. pour des travaux de restauration de l'ancien hôtel de ville de LaSalle situé au 13 avenue Strathyre - Autoriser une dépense de 450 001,15 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 402601 (9 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Justification :

Pour le présent appel d'offres, l'arrondissement de LaSalle a eu recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé, établis selon les dispositions de la Loi sur les cités et villes ainsi que du règlement sur l'adjudication des contrats pour la fourniture de services professionnels.

Il y a eu 32 preneurs du cahier des charges. Neuf soumissions ont été déposées, soit 28 %. Parmi les preneurs de cahier de charge qui n'ont pas soumissionné, deux nous ont informés que le service n'est pas offert par leur firme, un nous a indiqué un carnet de commande complet et un autre nous a mentionné un délai de soumission insuffisant.

Le comité de sélection a, dans un premier temps, procédé à l'évaluation des soumissions relativement aux critères de qualité exigés au mandat proposé. Suite aux résultats intérimaires, les soumissionnaires ayant obtenus un pointage égal ou supérieur à 70 points, ont été retenus, soit 6 soumissionnaires.

Une soumission a été rejetée, soit celle de la firme Fournier Gersovitz Moss Drolet et Associés, architectes (#NEQ). Les firmes FABRIQ architecture et Riopel et Associés Architectes n'ont pas obtenu la note de passage lors de l'évaluation des critères de qualité.

Dans un deuxième temps, les enveloppes contenant le prix soumissionné des firmes retenues ont été ouvertes et en appliquant la formule de pointage final, le comité de sélection recommande que le mandat soit octroyé à Cardin Ramirez Julien inc.

Voici le résultat des soumissions ouvertes :

<b>SOUSSIONS CONFORMES</b>	<b>TOTAL</b>

Cardin Ramirez Julien inc.	450 001,15 \$
CGA Architectes inc.	548 718,19 \$
Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C.	509 018,76 \$
Chevalier Morales Architectes	586 513,63 \$
Beaupré Michaud et Associés, Architectes	573 953,94 \$
Réal Paul, Architecte	641 860,12 \$
Estimation en date du 11 décembre 2015	426 961,96 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)	551 677,63 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ([(coût moyen des soumissions conformes - la plus basse] / la plus basse x 100)	22,59 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	191 858,97 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ([(la plus haute conforme - la plus basse conforme]/la plus basse x 100)	42,64 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse - la dernière estimation)	23 039,19 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ([(la plus basse - la dernière estimation]/estimation x 100)	5,12 %
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	59 017,61 \$
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) ([(la deuxième plus basse - la plus basse]/la plus basse x 100)	13,11 %

### **EXPLICATION DES ÉCARTS**

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est supérieur de 5,12 % au montant de l'estimation. L'estimation pour ces travaux est basée sur le PFT réalisé au préalable. Le moment de l'appel d'offres a favorisé l'arrondissement ainsi que le fait d'avoir fait l'appel d'offres de façon publique.

Considérant que ce contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, la Ville de Montréal et l'Arrondissement de LaSalle ne peuvent que s'assurer que les soumissionnaires ne sont pas inscrits au registre de la Régie du bâtiment ou le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics. Ainsi, dans la mesure où le plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu le meilleur pointage n'est pas inscrit à l'un ou l'autre des registres, l'arrondissement est tenu, sauf exceptions, de lui accorder le contrat conformément aux articles 573 (7), 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Danielle MIMEAULT, LaSalle

Christine LABONTÉ, LaSalle

Isabelle LUSSIER, Service de la gestion et de la planification immobilière

Sébastien NADEAU, Service de la gestion et de la planification immobilière

Benoît FAUCHER, Service de la mise en valeur du territoire

Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

Isabelle LUSSIER, 22 janvier 2016

Louise POITRAS-TOUCHETTE, 21 janvier 2016

Christine LABONTÉ, 20 janvier 2016

Sébastien NADEAU, 20 janvier 2016

Benoît FAUCHER, 20 janvier 2016

Danielle MIMEAULT, 20 janvier 2016

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Chantal M GAGNON

Secrétaire d'arrondissement substitut et analyste de dossiers

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163413001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense de 450 001,15 \$, taxes incluses, et octroyer un contrat à Cardin Ramirez Julien inc. pour des services professionnels pour des travaux de restauration de l'ancien hôtel de ville de LaSalle situé au 13 avenue Strathyre dans l'arrondissement de LaSalle. Contrat M.S. 15-290-1, soumission no 402601.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal - Arrondissement de LaSalle a procédé à un appel d'offres pour des services professionnels pour des travaux de restauration de l'ancien hôtel de ville de LaSalle situé au 13 avenue Strathyre dans l'arrondissement de LaSalle.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Résolution no CA15 20 0454 adoptée le 10 août 2015 :** D'autoriser une dépense additionnelle de 3 359,81 \$, taxes incluses, au contrat de services professionnels accordé au montant de 53 808,30 \$ à Corriveau Girard Architectes (CGA) pour la transformation du 13, avenue Strathyre en équipement culturel.

**Résolution no CA15 20 0016 adoptée le 12 janvier 2015 :** D'autoriser une dépense totale de 53 808,30 \$ taxes incluses, pour des services professionnels pour la transformation en équipement culturel du 13, avenue Strathyre dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant. D'octroyer à Corriveau Girard Architectes (CGA) le contrat à cette fin (Soumission 351943), au prix de sa soumission, soit au prix total de 53 808,30 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges.

**DESCRIPTION**

Lieu emblématique de l'histoire de LaSalle, le 13 Strathyre, ancienne maison Brunning devenue le premier hôtel de ville de LaSalle, aujourd'hui inoccupé, est situé au coeur du pôle culturel et patrimonial de l'arrondissement. Il voisine un lieu marquant de l'histoire de Montréal, le moulin Fleming.

Conscient de ses atouts et de son potentiel, l'Arrondissement a fait faire un diagnostic de la dynamique culturelle qui a conclu en une absence de lieu proprement destiné à la création et la médiation culturelle sur l'ensemble de son territoire. L'Arrondissement reconnaît la nécessité de compléter la structure d'accueil qu'est le moulin Fleming par des installations d'accueil pour le bénéfice de sa clientèle, citoyens et visiteurs.

En réponse au contexte urbain et à la valeur patrimoniale du site et de la maison, l'Arrondissement a décidé de donner à celle-ci une vocation culturelle s'inscrivant dans la

foulée de l'occupation du moulin. La maison Brunning doit devenir un complément au moulin Fleming et au théâtre champêtre, une maison pour les archives jalousement gardées par la Société historique Cavelier-de-LaSalle, un lieu de diffusion pour sa collection de photos historiques et la collection d'oeuvres d'art de la municipalité, un lieu pour développer des activités liées au patrimoine laSallois : la gare du CP, le site archéologique des Saints-Anges, etc.

Nouvel équipement culturel, le projet du 13 Strathyre devra être un lieu de création et de bouillonnement artistique offrant à la fois la convivialité et la concentration nécessaires au processus de création tout en permettant le partage de cette effervescence avec les visiteurs et plus encore, les LaSallois.

Ce projet de réaménagement et d'agrandissement du 13 Strathyre a surtout le désir et le besoin de mettre l'artiste au coeur du projet en lui offrant un lieu dédié et propice à l'expression des talents, autant pour les arts graphiques que la danse, la musique, les arts numériques ou encore le théâtre. Le lieu apparaît donc comme un support, un outil d'expression. Grâce à son caractère et son aménagement, il doit répondre à sa nouvelle mission.

### **L'esprit**

Un lieu habité par l'histoire, reflétant dans ses espaces la créativité et le côté ludique de ses principaux occupants.

### **L'identité**

Un lieu en constante évolution, affirmant l'identité laSalloise où la rencontre entre les artistes résidents et les citoyens favorise l'émergence de projets communs.

### **La vocation**

Un lieu voué à la création et la diffusion artistique, à la médiation culturelle et à l'interprétation de l'histoire et du patrimoine.

Le projet est composé de plusieurs blocs fonctionnels parmi lesquels on retrouve :

- Les espaces communs et de diffusion principalement composés d'une grande salle de diffusion polyvalente d'une capacité de 80 personnes et d'un hall servant de café/boutique;
- Les espaces de création composés de plusieurs ateliers dédiés et d'un studio multimédia partagé par tous ainsi qu'un espace d'archivage et de consultation pour la Société historique;
- Les espaces de travail de type administratifs nécessaires à la gestion du lieu et offrant un aménagement de type bureaux partagés pour les artistes et résidents; et
- Tous les espaces de soutien nécessaires au bon fonctionnement du lieu culturel comprenant, entre autres, des vestiaires/loges pour les artistes qui performeront dans les lieux et au théâtre d'été du moulin Fleming et de l'entrepôt.

Les critères de conception du projet sont, entre autres :

- Conservation et mise en valeur d'une partie du bâtiment existant;
- Construction d'un agrandissement pour parfaire la réponse aux besoins du programme;
- Aménagement de deux accès distincts (côté rue et côté stationnement);
- Accessibilité universelle;
- Aménagement de l'espace extérieur en relation avec la programmation et création, par la verdure, d'une zone tampon entre le lieu de création et les zones résidentielles à l'arrière du bâtiment;

- Répondre aux particularités du programme, notamment de la lumière naturelle pour la salle polyvalente, les divers ateliers de création et les besoins de conservation de la Société historique.

## **JUSTIFICATION**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant du contrat, incluant les taxes et les contingences de 15 %, est de 450 001,15 \$. Les fonds sont prévus dans le programme triennal d'immobilisation du Service de la gestion et planification immobilière de Montréal pour la démolition d'une partie de l'immeuble, la décontamination, l'agrandissement et la rénovation intérieure pour un montant de 368 704,21 \$, taxes incluses.

Les deux tiers de l'enveloppe extérieure, soit un montant de 34 952,05 \$, taxes incluses, seront financés par le Service de la mise en valeur du territoire, urbanisme et développement économique, Division du patrimoine.

L'arrondissement de LaSalle financera le tiers de l'enveloppe extérieure, soit un montant de 17 476,03 \$ et l'aménagement paysager, soit un montant de 28 868,86 \$, taxes incluses, pour un montant total de 46 344,89 \$.

Le Service de la mise en valeur du territoire, urbanisme et développement économique, Division du patrimoine désire payer sa partie lors de l'octroi du contrat de construction.

L'Arrondissement de LaSalle ayant déjà déboursé 57 168,11 \$ pour le PFT, le paiement final de sa partie sera aussi payé lors de l'octroi du contrat de construction.

Par conséquent, il est recommandé que la totalité du contrat de services professionnels soit payée par le PTI du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI).

Le coût total maximal de ce contrat de 450 001,15 \$ sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 450 001,15 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 15-082 « Travaux de rénovation et de protection des immeubles ».

Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre, soit 337 500,86 \$ en 2016 et 112 500,29\$ en 2017.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
LaSalle , Direction (Luce DOYON)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Dominique BALLO)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Danielle MIMEAULT, LaSalle  
Christine LABONTÉ, LaSalle  
Isabelle LUSSIER, Service de la gestion et de la planification immobilière  
Sébastien NADEAU, Service de la gestion et de la planification immobilière  
Benoît FAUCHER, Service de la mise en valeur du territoire  
Louise POITRAS-TOUCHETTE, LaSalle

Lecture :

Isabelle LUSSIER, 22 janvier 2016  
Louise POITRAS-TOUCHETTE, 21 janvier 2016  
Christine LABONTÉ, 20 janvier 2016  
Sébastien NADEAU, 20 janvier 2016  
Benoît FAUCHER, 20 janvier 2016  
Danielle MIMEAULT, 20 janvier 2016

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michel SAVARD  
C/d edifices & equipements <<arr.lasalle>>

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-01-19

Benoit G GAUTHIER  
Directeur d'arrondissement adjoint et  
Directeur des travaux publics



**Dossier # : 1160715001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation , Division du service à la clientèle - Jardin Botanique et Insectarium
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Société du Jardin de Chine de Montréal afin de lui confier la gestion d'un service de vestiaire au Jardin botanique de Montréal pour une période de 12 mois.

Il est recommandé:

D'approuver le projet de convention entre la Société du Jardin de Chine de Montréal et la Ville de Montréal afin de confier à la Société du Jardin de Chine de Montréal la gestion du service de vestiaire au Jardin botanique de Montréal, pour une période de 12 mois.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2016-02-11 12:14

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1160715001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation , Division du service à la clientèle - Jardin Botanique et Insectarium
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Société du Jardin de Chine de Montréal afin de lui confier la gestion d'un service de vestiaire au Jardin botanique de Montréal pour une période de 12 mois.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les visiteurs du Jardin botanique de Montréal sont invités à participer à de nombreuses activités et expositions intérieures et extérieures. Cela requiert un service de vestiaires et de casiers où les visiteurs peuvent laisser leurs manteaux et autres effets personnels dans un endroit sécuritaire, et ce, afin d'effectuer une visite des plus agréables. La présence d'un service de vestiaire a une incidence directe sur l'appréciation de la visite par la clientèle. En effet, la température des serres d'exposition atteint parfois plus de 24 degrés dans la Grande serre d'exposition, et ce, afin de recréer le climat tropical propice au déroulement des expositions.

Depuis 2001, le Jardin botanique confie la gestion de son vestiaire à un organisme à but non lucratif. La convention précédente, d'une durée de 5 ans, avec la Société du jardin de Chine de Montréal, étant venue à terme, un appel de propositions a été lancé au cours du mois de janvier 2016. Au total, six organismes des secteurs Rosemont - La Petite-Patrie et Mercier - Hochelaga-Maisonneuve ont été invités à déposer leur candidature (L'atelier d'histoire Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, le Carrefour communautaire de Rosemont L'Entre-Gens, la Maison des jeunes MAGI, la société du Jardin de Chine, la Maison grise de Montréal et Carrefour Relance. Deux de ces organismes ont répondu à notre invitation soit la Maison des jeunes MAGI et la Société du Jardin de Chine. Les deux propositions se sont révélées conformes et répondaient aux critères demandés. Toutefois, la proposition de la Société du Jardin de Chine de Montréal s'est démarquée par son expérience dans le domaine (10 ans) et sa capacité à couvrir les heures d'opérations du Jardin botanique. La Société du Jardin de Chine de Montréal assume la gestion du vestiaire au Jardin botanique depuis 2006 et a donc acquis une expérience considérable en la matière. Le service offert est professionnel, courtois et apprécié des visiteurs.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE11 0076 - Approuver une entente entre la Ville de Montréal et la Société du Jardin de Chine de Montréal afin de confier à la SJCM la gestion d'un service de vestiaire au Jardin botanique de Montréal (# 1100715001)

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Société du Jardin de Chine de Montréal afin de lui confier la gestion du service de vestiaire au Jardin botanique de Montréal pour une période de 12 mois. Cette entente permettra notamment d'offrir un service de vestiaire pendant les 9 semaines de l'événement Papillons en liberté, alors que sont attendus près de 130 000 visiteurs, de fin février à avril 2016. Il en est de même pour l'événement Aventure tropicale, qui aura lieu en décembre 2016 dans la Grande serre d'exposition compte tenu de la fermeture temporaire du Biodôme pour les travaux du projet Migration. Cet événement attire chaque année quelque 80 000 visiteurs.

Dans le cadre de cette entente, le Jardin botanique fournit à la Société du Jardin de Chine le support technique, le local, les équipements et le matériel nécessaire au bon fonctionnement du vestiaire. Les coûts de gestion et de ressources humaines sont assumés par la Société du Jardin de Chine, qui est autorisée à tarifer ce service.

## **JUSTIFICATION**

Le Jardin botanique ne dispose pas des ressources requises pour offrir ce service ponctuel et saisonnier. Laisser la gestion du vestiaire à un organisme sans but lucratif, tel que la Société du jardin de Chine de Montréal, permet d'offrir ce service essentiel à la satisfaction des visiteurs.

Par ailleurs, les recettes tirées de l'opération du vestiaire contribuent à la réalisation de la mission de la Société du jardin de Chine, qui est de diffuser la culture chinoise par la présentation de cours, conférences et spectacles au Jardin de Chine du Jardin botanique de Montréal (notamment des ateliers de calligraphie et de peinture chinoise, des dégustations de thé, des prestations de musiciens, conteurs et autres artistes et artisans traditionnels). Ainsi, cette entente avec la Société du jardin de Chine de Montréal permet de bonifier la programmation offerte aux visiteurs. Ces quatre (4) dernières années, les profits nets correspondent en moyenne à 14 000 \$ par année. Quelque 14 000 visiteurs en moyenne ont utilisé ce service chaque année durant l'entente précédente. Ils devraient être plus nombreux encore cette année en raison de la tenue de l'événement Aventure tropicale au Jardin botanique.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Non applicable

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Il est important que cette entente soit entérinée rapidement compte tenu des besoins liés à la tenue de l'événement Papillons en liberté (18 février-24 avril 2016).

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Non applicable

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Février 2016: début de l'offre de service de vestiaire au Jardin botanique à l'occasion de l'événement Papillons en liberté.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à la Ville de Montréal.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lan-Anh VUONG  
Chef de division par intérim

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-01-28

Frédéric BOULVA  
Directeur Exploitation

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Charles-Mathieu BRUNELLE  
Directeur

**Tél :** 514 872-1450  
**Approuvé le :** 2016-02-10

**Dossier # : 1166896001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Acquisition, conformément à la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, des lots 1 490 396, 1 999 275, 1 998 971, 1 998 980, 1 998 981, 1 999 036, 1 998 985, 1 999 048, 1 999 293, d'une partie du lot 1 999 277 d'une superficie de 117,5 mètres carrés et d'une partie du lot 1 995 237 d'une superficie de 322,2 mètres carrés, tous du cadastre du Québec identifiés comme ruelles au cadastre, et ce, à des fins de ruelles publiques. Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Il est recommandé :

1. d'approuver conformément à la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la Charte, la description des lots des lots 1 490 396, 1 999 275, 1 998 971, 1 998 980, 1 998 981, 1 999 036, 1 998 985, 1 999 048, 1 999 293, d'une partie du lot 1 999 277 d'une superficie de 117,5 mètres carrés et d'une partie du lot 1 995 237 d'une superficie de 322,2 mètres carrés, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dont la Ville entend devenir propriétaire;
2. de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la Charte et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.
3. de mandater la division de la géomatique de procéder à l'identification cadastrale distincte de la partie du lot 1 999 277 du cadastre du Québec d'une superficie de 117,5 mètres carrés et de la partie du lot 1 995 237 d'une superficie de 322,2 mètres carrés dont la Ville entend devenir propriétaire;
4. d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-02-09 08:07

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1166896001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Acquisition, conformément à la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, des lots 1 490 396, 1 999 275, 1 998 971, 1 998 980, 1 998 981, 1 999 036, 1 998 985, 1 999 048, 1 999 293, d'une partie du lot 1 999 277 d'une superficie de 117,5 mètres carrés et d'une partie du lot 1 995 237 d'une superficie de 322,2 mètres carrés, tous du cadastre du Québec identifiés comme ruelles au cadastre, et ce, à des fins de ruelles publiques. Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans les années 1955 à 1988, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, la Ville de Montréal avait aménagé plusieurs ruelles afin qu'elles soient accessibles. Ces aménagements consistaient en : la construction d'un revêtement de béton, le drainage requis et quelques fois, l'installation d'éclairage. Ces ruelles sont souvent la seule voie secondaire pour accéder à l'arrière des bâtiments qui, pour la majorité dans ce secteur, sont construits en contiguïté. De plus, dans ces années, les ruelles permettaient au Service Incendie d'accéder à l'arrière des bâtiments. Ces ruelles sont encore ouvertes au public. (Ci-jointes les photos aériennes)

Les ruelles désignées par les lots suivants au cadastre du Québec sont situées dans le quadrilatère délimité par le boulevard Gouin Ouest, l'avenue Millen, les rues Sauvé et Waverly dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Lots rénovés actuels Cadastre du Québec	Anciens lots Paroisse de Sault-au-Récollet	Date de dépôt des anciens lots	Propriétaire(s) actuels	Propriétaire indiqué au cadastre rénové
1 490 396	268-156	2 mai 1910	The Greater Montreal Land Investment Co. Ltd.	The Greater Montreal Land Investment Co. Ltd.
1 995 237 ptie	229-1256	9 décembre 1925	Coradon Holdings Ltd.	Coradon Holdings Ltd.
1 999 275	263-27, 263-51, 263-52	2 mai 1910	The Greater Montreal Land Investment Co. Ltd.	The Greater Montreal Land Investment Co. Ltd.
1 999 277 ptie	263-76	2 mai 1910	The Greater Montreal Land Investment Co. Ltd.	The Greater Montreal Land Investment Co. Ltd.
1 998 971	246-452 ptie	30 août 1907	Jean-Baptiste Péloquin	Ville de Montréal

1 998 980	262-452 ptie	13 septembre 1892	Leslie H. Gault Horace Boisseau	Ville de Montréal
1 998 981	262-390 ptie	(idem)	Elisa Ann Stephenson Wife of Wm Dagg	
1 999 036	262-258 ptie	(idem)	Florence Annie Benson Wife of Irving L Smith Jessie May Kent Wife of Fred R. Alley Emma Voligny Joseph Henry Bogue CW Sewer & Compagny	
1 998 985	240-258 ptie	31 mai 1894	Estate of the late George Ross M.D.	Ville de Montréal
1 999 048	240-36 ptie	31 mai 1894	Estate of the late George Ross M.D.	Ville de Montréal
1 999 293	265-16	9 mai 1922	Omer Brunet	Omer Brunet

Ces lots ont été déposés aux archives du cadastre le 12 février 2002, à l'exception du lot 1 490 396 qui a été déposé le 18 février 2000, dans le cadre de la rénovation cadastrale du secteur. Ils remplacent respectivement les anciens lots du cadastre de la paroisse de Sault-au-Récollet mentionnés au tableau ci-dessus et ont été déposés aux archives selon les dates indiquées en regard de chacun d'eux. (Ci-joint les fiches des lots rénovés et les plans parcellaires)

Tous ces anciens lots sont désignés au livre de renvoi comme étant « lane ou ruelle ». (Ci-joint les extraits du livre de renvoi)

Les ruelles désignées par les lots 262-452 ptie et 240-258 ptie, ont été déclarées publiques, mais la procédure permettant de les acquérir n'a jamais été complétée. (Ci-joint les extraits du registre des rues et du procès-verbal du C.E. de la Ville)

Les propriétaires indiqués aux cadastres rénovés sont ceux mentionnés au tableau ci-dessus. Cependant, dans certains cas, la Ville de Montréal y est mentionnée comme propriétaire sans pour autant avoir un titre de propriété. À l'époque, certains rénovateurs cadastraux avaient adopté cette approche lorsque les lots avaient le caractère de ruelle, qu'ils étaient ouverts et accessibles au public, qu'ils n'étaient pas portés au rôle foncier et qu'il était difficile de retrouver le propriétaire en titre.

Depuis leur création, aucune vente ou transaction n'est apparue à l'index aux immeubles des lots rénovés. (Ci-joint l'index des immeubles)

Le propriétaire en titre des lots est celui mentionné au tableau ci-dessus. Selon les recherches que nous avons effectuées au registraire des entreprises du gouvernement du Québec et à Industrie Canada, nous n'avons pas retrouvé la trace des compagnies mentionnées à ce tableau, à l'exception de Coradon Holdings Ltd. (Ci-joint la fiche du Registraire des entreprises du Québec). De plus, les particuliers mentionnés à ce tableau sont probablement décédés. Ces ruelles sont considérées aujourd'hui sans propriétaire retrouvable.

Aucun de ces lots n'est porté au rôle d'évaluation de la Ville de Montréal sauf pour le lot 1 995 237 dont la valeur au rôle est de 1 \$. (Ci-joint la fiche du rôle d'évaluation).

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Extrait du registre des rues VDM - 01-02-1995.

Berri, (ruelle est)

Cad : **240-P.258** Paroisse du Sault-au-Récollet

Située à l'est de la rue Berri au sud du boulevard Henri-Bourassa, a été enregistrée comme ruelle publique en vertu de l'article 36 de la Charte de 1960.

Coordination : 31008

Extrait du procès-verbal du C.E. - 25-06-1975 - D'inscrire et de décrire comme publiques, dans le registre tenu à cette fin, les ruelles ci-après décrites ouvertes au public depuis au moins cinq ans, et ce, en vertu des dispositions de l'article 36 de la charte de la Ville:

1.- ruelle sise à l'ouest du boulevard Saint-Laurent, entre la rue Lighthall et le boulevard Gouin et composée du lot numéro **262-452** du cadastre de la paroisse de Sault-au-Récollet, en excluant cependant la partie de ce lot sise dans l'emprise du boulevard Gouin;

---

## **DESCRIPTION**

Acquérir les lots 1 490 396, 1 999 275, 1 998 971, 1 998 980, 1 998 981, 1 999 036, 1 998 985, 1 999 048, 1 999 293, d'une partie du lot 1 999 277 d'une superficie de 117,5 mètres carrés et d'une partie du lot 1 995 237 d'une superficie de 322,2 mètres carrés, tous du cadastre du Québec à des fins de ruelles publiques, lots qui ont été cadastrés comme ruelles en 1892, 1894, 1907, 1910, 1920 et 1925. Ces lots sont décrits dans le document «description technique» ci-joint préparé par monsieur Christian Viel, arpenteur-géomètre à la Division de la géomatique, en date du 5 janvier 2016, sous le numéro 171 de ses minutes, au dossier 22007 du greffe commun des arpenteurs-géomètres de la Ville de Montréal.

## **JUSTIFICATION**

Afin que la Ville puisse devenir propriétaire de ces lots et parties de lots, il y a lieu d'entreprendre la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la Charte décrite ci-dessous :

### **Article 192 de l'annexe C de la Charte :**

« La Ville devient propriétaire des rues, ruelles, voies et places réputées publiques selon l'article 191 et des lots ou parties de lots apparaissant au plan officiel du cadastre comme rues ou ruelles, dès l'accomplissement des formalités suivantes:

1° l'adoption d'une résolution approuvant la description de l'immeuble;

2° la publication d'un avis à cet effet, une fois par semaine pendant trois semaines consécutives, dans un quotidien de langue française et dans un quotidien de langue anglaise publié à Montréal;

3° l'inscription au registre foncier d'un avis au même effet, signé par le greffier, et constatant l'accomplissement des formalités prévues aux paragraphes 1 et 2.

Cette inscription se fait par dépôt et l'officier de la publicité des droits est tenu de recevoir l'avis et d'en faire mention au registre foncier.

Le propriétaire de l'immeuble exproprié en vertu du présent article peut réclamer une indemnité de la Ville. À défaut d'entente, l'indemnité est fixée par le Tribunal administratif du Québec à la demande du propriétaire ou de la Ville et les articles 58 à 68 de la Loi sur l'expropriation (RLRQ, chapitre E-24) s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires. »

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'acquisition de ces lots et parties de lots se fait à coût nul pour la Ville, à l'exception des frais de publication et d'enregistrement de l'avis au bureau de la publicité des droits. Bien que le dernier paragraphe de l'article 192 de l'annexe C de la Charte stipule que le propriétaire de l'immeuble exproprié peut réclamer une indemnité à la Ville, il y a peu de probabilités que l'ancien propriétaire se manifeste étant donné qu'il s'agit de compagnies probablement dissoutes et de particuliers probablement décédés et que le ministère du Revenu, en sa qualité d'administrateur des biens non réclamés, n'a pas, à notre souvenir, déjà demandé d'indemnité à la suite de l'application des dispositions de l'article 192 de l'annexe C de la Charte.

Le propriétaire de la partie du lot 1 995 237 dont la Ville veut faire l'acquisition est la compagnie Coradon Holdings Ltd, laquelle existe encore aujourd'hui. Cette même compagnie était aussi propriétaire de sept lots de ruelles aménagées par la Ville de Montréal et dont la Ville est devenue propriétaire par les procédures prévues à l'article 36a de l'ancienne charte de la Ville de Montréal et l'article 192 de l'annexe C de l'actuelle Charte. Ces acquisitions par la Ville ont eu lieu en 1983 et en 2010 et cette compagnie n'a jamais réclamé d'indemnité. Il est peu probable que cette compagnie réclame des indemnités pour la présente acquisition, mais si tel était le cas, l'indemnité serait minime considérant que cette ruelle a été aménagée par la Ville en 1966 et que sa valeur au rôle d'évaluation est de 1 \$.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'application de l'article 192 de l'annexe C de la Charte sur ces lots et parties de lots, permet à la Ville d'avoir des titres sur ces ruelles et de protéger ses infrastructures et investissements présents ou futurs.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ce dossier devra être transmis au greffier de la Ville afin qu'il effectue les publications requises en vertu du paragraphe 2 de l'article 192 de l'annexe C de la Charte.

À la suite de ces publications, la Division de la géomatique procédera à l'identification cadastrale distincte de la partie du lot 1 999 277 d'une superficie de 117,5 mètres carrés et de la partie du lot 1 995 237 d'une superficie de 322,2 mètres carrés dont la Ville de Montréal entend devenir propriétaire.

Par la suite, le Service des affaires juridiques devra faire inscrire au bureau de la publicité des droits un avis constatant que les formalités prévues audit article de la Charte ont été complétées.

Enfin, une copie de cet avis dûment publié devra être transmise à notre Service afin que nous puissions finaliser ce dossier, notamment en inscrivant au registre selon les dispositions de l'article 191 de l'annexe C de la Charte, ces ruelles comme étant propriété de la Ville.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hitler DIEUJUSTE  
Agent technique

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2016-02-02

Daniel BROUSSEAU  
Chef de section géomatique

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2016-02-04

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2016-02-05

**Dossier # : 1166896002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Acquisition, conformément à la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, des lots 1 998 257, 1 999 139 1 999 164, 1 999 169, 1 999 171, 1 999 124, 1 999 068, 1 999 069 et 1 999 343 du cadastre du Québec identifiés comme ruelles au cadastre ou inscrits publics, et ce, à des fins de rues et ruelles publiques. Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Il est recommandé :

1. d'approuver conformément à la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la Charte, la description des lots 1 999 257, 1 999 139, 1 999 164, 1 999 169, 1 999 171, 1 999 124, 1 999 068, 1 999 069 et 1 999 343 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, arrondissement de Ahuntsic-Cartierville, dont la Ville entend devenir propriétaire;
2. de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la Charte et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-02-11 17:11**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166896002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Acquisition, conformément à la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, des lots 1 998 257, 1 999 139 1 999 164, 1 999 169, 1 999 171, 1 999 124, 1 999 068, 1 999 069 et 1 999 343 du cadastre du Québec identifiés comme ruelles au cadastre ou inscrits publics, et ce, à des fins de rues et ruelles publiques. Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans les années 1960 et 1970, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, la Ville de Montréal avait aménagé plusieurs ruelles afin qu'elles soient accessibles. Ces aménagements consistaient en : la construction d'un revêtement de béton, le drainage requis et quelques fois, l'installation d'éclairage. Ces ruelles sont souvent la seule voie secondaire pour accéder à l'arrière des bâtiments qui, pour la majorité dans ce secteur, sont construits en contiguïté. De plus, dans ces années, les ruelles permettaient au Service Incendie d'accéder à l'arrière des bâtiments. Ces ruelles sont encore ouvertes au public. De plus, la Ville a aménagé l'avenue Lippens entre la rue Saint-Denis et l'avenue Henri-Julien ainsi que la rue Port-Royal Est entre l'avenue Foucher et la rue Lajeunesse afin de permettre le développement résidentiel du secteur. (Ci-jointes les photos aériennes)  
Les rues et ruelles désignées par les lots suivants au cadastre du Québec sont situées dans le quadrilatère délimité par la rue Foucher, la rue Farly, l'avenue Henri-Julien et par la rue Sauvé Est, en l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

Lots rénovés actuels Cadastre du Québec (fins d'acquisition)	Anciens lots Paroisse de Saint-Laurent	Date de dépôt des anciens lots	Propriétaire(s) au cadastre rénové	Propriétaire actuel
1 998 257 (ruelle)	287-255 ptie	29 avril 1907	Coterive Construction Limitée	Coterive Construction Limitée
1 999 139 (ruelle)	287-567 ptie	29 avril 1907	Ville de Montréal	The Ross Realty Company Limited
1 999 164 (avenue Lippens)	287-805, 287-806, 287-910 ptie,	29 avril 1907  16 avril 1875	Ville de Montréal	Ville de Montréal  Pierre Frigon

1 999 169 (ruelle)	296 ptie, 313 ptie	2 juin 1910 5 décembre 1910	Ville de Montréal	Jean-B Chênevert Jos Achile Chenier
	293-9 ptie, 294-9 ptie,  293-25, 294-21,			31 août 1971
1 999 171 (ruelle)	291-10 ptie, 292-10 ptie, 293-9 ptie	2 juin 1910	Ville de Montréal	Jean-B Chênevert Jos Achile Chenier
	292-23, 293-21, 291-24,			31 août 1971
1 999 124 (ruelle)	270-169 ptie	6 septembre 1892	Ville de Montréal	Benoni Charest
1 999 068 (partie de la rue de Port-Royal E.)	271-215	6 septembre 1892	Amede Charest, Arsene Charest, Azellie Charest, Eugenie Charest, Eva Charest, Joseph Charles Benoni Charest, Remi Charest, Rose de Lima (Azilda) Charest.	Amede Charest, Arsene Charest, Azellie Charest, Eugenie Charest, Eva Charest, Joseph Charles Benoni Charest, Remi Charest, Rose de Lima (Azilda) Charest.
1 999 069 (partie de la rue de Port-Royal E.)	271-265 ptie			
1 999 343 (ruelle)	271-195 ptie			

Ces lots ont été créés le 12 février 2002 dans le cadre de la rénovation cadastrale du secteur. Ils remplacent respectivement les anciens lots du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent mentionnés au tableau ci-dessus et ont été déposés aux archives du cadastre selon les dates indiquées. (Ci-joint les fiches des lots rénovés et les plans parcellaires)

Les anciens lots 287-255, 287-567, 287-910, 293-9, 294-9, 293-25, 294-21, 291-10, 292-10, 292-23, 293-21, 291-24, 270-169, 271-215, 271-265 et 271-195 du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent sont désignés au livre de renvoi comme étant « lane ou ruelle ». En ce qui concerne lesdits lots 270-169, 271-215, 271-265 et 271-195 la mention que ces lots sont des ruelles est inscrite respectivement aux lots 270-168, 271-216, 271-266 et 271-194. (Ci-joint les extraits du livre de renvoi pour ces lots)

Le lot 1 999 164 fait partie du domaine public pour avoir été déclaré comme tel le 2 février 2016. (Ci-joint la déclaration en vertu de l'article 191)

Les propriétaires indiqués aux cadastres rénovés sont ceux mentionnés au tableau ci-dessus. Cependant, dans certains cas, la Ville de Montréal y est mentionnée comme propriétaire sans pour autant avoir un titre de propriété. À l'époque, certains rénovateurs cadastraux avaient adopté cette approche lorsque les lots avaient le caractère de rue ou de ruelle, qu'ils étaient ouverts et accessibles au public, qu'ils n'étaient pas portés au rôle foncier et qu'il était difficile de retrouver le propriétaire en titre.

Le propriétaire en titre des lots est celui mentionné au tableau ci-dessus. Les entreprises «Coterive Construction Limitée» et «The Ross Realty Company Limited» sont des entreprises dissoutes. (Ci-joint les fiches du fichier centrales des entreprises - FCE) Les autres propriétaires sont des individus probablement décédés. Ces ruelles et rues sont considérées aujourd'hui sans propriétaire retrouvable.

Depuis leur création, aucune vente ou transaction n'est apparue à l'index aux immeubles des lots rénovés. (Ci-joint l'index des immeubles)

Aucun de ces lots n'est porté au rôle d'évaluation de la Ville de Montréal.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **Extrait du registre des rues VDM - 02-02-2016.**

Lippens, avenue

Cad : 1 999 164 Cadastre du Québec

Située entre la rue Saint-Denis et l'avenue Henri-Julien, a été enregistrée comme rue publique en vertu de l'article 191 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

Coordination : 32275

## **DESCRIPTION**

Acquérir les lots 1 998 257, 1 999 139, 1 999 164, 1 999 169, 1 999 171, 1 99 124, 1 999 068, 1 999 069 et 1 999 343 du cadastre du Québec à des fins de ruelles et rues publiques, lots qui ont été cadastrés comme ruelles en 1892, 1907, 1910 et 1971. Ces lots sont décrits dans le document «description technique» ci-joint préparé par monsieur Christian Viel, arpenteur-géomètre à la Division de la géomatique, en date du 21 janvier 2016, sous le numéro 176 de ses minutes, au dossier 22102 du greffe commun des arpenteurs-géomètres de la Ville de Montréal.

## **JUSTIFICATION**

Afin que la Ville puisse devenir propriétaire de ces lots, il y a lieu d'entreprendre la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la Charte décrite ci-dessous :

### **Article 192 de l'annexe C de la Charte :**

« La Ville devient propriétaire des rues, ruelles, voies et places réputées publiques selon l'article 191 et des lots ou parties de lots apparaissant au plan officiel du cadastre comme rues ou ruelles, dès l'accomplissement des formalités suivantes:

1° l'adoption d'une résolution approuvant la description de l'immeuble;

2° la publication d'un avis à cet effet, une fois par semaine pendant trois semaines consécutives, dans un quotidien de langue française et dans un quotidien de langue anglaise publié à Montréal;

3° l'inscription au registre foncier d'un avis au même effet, signé par le greffier, et constatant l'accomplissement des formalités prévues aux paragraphes 1 et 2.

Cette inscription se fait par dépôt et l'officier de la publicité des droits est tenu de recevoir l'avis et d'en faire mention au registre foncier.

Le propriétaire de l'immeuble exproprié en vertu du présent article peut réclamer une indemnité de la Ville. À défaut d'entente, l'indemnité est fixée par le Tribunal administratif du Québec à la demande du propriétaire ou de la Ville et les articles 58 à 68 de la Loi sur l'expropriation (RLRQ, chapitre E-24) s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires. »

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ces acquisitions se font à coût nul pour la Ville, à l'exception des frais de publication et d'enregistrement de l'avis au bureau de la publicité des droits. Bien que le dernier paragraphe de l'article 192 de l'annexe C de la Charte stipule que le propriétaire de l'immeuble exproprié peut réclamer une indemnité à la Ville, il y a peu de probabilités que

les anciens propriétaires se manifestent étant donné qu'il s'agit de compagnies dissoutes et de particuliers probablement décédés et que le ministère du Revenu, en sa qualité d'administrateur des biens non réclamés, n'a pas, à notre souvenir, déjà demandé d'indemnité suite à l'application des dispositions de l'article 192 de l'annexe C de la Charte.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'application de l'article 192 de l'annexe C de la Charte sur ces lots permet à la Ville d'avoir des titres sur ces ruelles et rues et de protéger ses infrastructures et investissements présents ou futurs.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ce dossier devra être transmis au greffier de la Ville afin qu'il effectue les publications requises en vertu du paragraphe 2 de l'article 192 de l'annexe C de la Charte. Par la suite, le Service des affaires juridiques devra faire inscrire au bureau de la publicité des droits un avis constatant que les formalités prévues audit article de la Charte ont été complétées.

Enfin, une copie de cet avis dûment publié devra être transmise à notre Service afin que nous puissions finaliser ce dossier, notamment en inscrivant au registre selon les dispositions de l'article 191 de l'annexe C de la Charte, ces ruelles et rues comme étant propriété de la Ville.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hitler DIEUJUSTE  
Agent technique

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-02-04

Daniel BROUSSEAU  
Chef de section géomatique

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2016-02-10

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2016-02-11



**Dossier # : 1166896003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Acquisition, conformément à la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, des lots 2 698 616, 2 698 617, 2 698 633, 2 698 706, 2 500 803 et 2 500 810 du cadastre du Québec identifiés comme ruelles au cadastre ou inscrits publics, et ce, à des fins de ruelles ou de rues publiques. Arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Il est recommandé :

1. d'approuver conformément à la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la Charte, la description des lots 2 698 616, 2 698 617, 2 698 633, 2 698 706, 2 500 803 et 2 500 810 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, dont la Ville entend devenir propriétaire;
2. de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la Charte et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-02-11 17:05

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166896003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Acquisition, conformément à la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, des lots 2 698 616, 2 698 617, 2 698 633, 2 698 706, 2 500 803 et 2 500 810 du cadastre du Québec identifiés comme ruelles au cadastre ou inscrits publics, et ce, à des fins de ruelles ou de rues publiques. Arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villieray–Saint-Michel–Parc-Extension.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans les années 1950 et 1960, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, la Ville de Montréal avait aménagé plusieurs ruelles afin qu'elles soient accessibles. Ces aménagements consistaient en : la construction d'un revêtement de béton, le drainage requis et quelques fois, l'installation d'éclairage. Ces ruelles sont souvent la seule voie secondaire pour accéder à l'arrière des bâtiments qui, pour la majorité dans ce secteur, sont construits en contiguïté. De plus, dans ces années, les ruelles permettaient au Service Incendie d'accéder à l'arrière des bâtiments. De plus, la Ville a aménagé l'avenue Charland entre les avenues Papineau et Charton ainsi que la rue Taché entre les boulevards Henri-Bourassa et Gouin afin de permettre le développement du secteur. Ces rues et ruelles sont encore ouvertes au public. (Ci-jointes les photos aériennes)

Les ruelles et rues désignées par les lots suivants au cadastre du Québec sont situées dans le quadrilatère délimité par les avenues Charton, Charland, Hamel et le boulevard Gouin Est dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villieray–Saint-Michel– Parc-Extension.

Lots rénovés actuels Cadastre du Québec (fins d'acquisition)	Anciens lots Paroisse de Sault-au-Récollet	Date de dépôt des anciens lots	Propriétaire(s) au cadastre rénové	Propriétaire(s) actuels (s)
2 698 616 (ruelle)	217-405 ptie	7 juillet 1911	Crown Real Estate Company	Crown Real Estate Company
2 698 617 (ruelle)	217-427 ptie	7 juillet 1911	Ville de Montréal	Crown Real Estate Company
2 698 633 (ruelle)	217-884 ptie	7 juillet 1911	Crown Real Estate Company	Crown Real Estate Company
2 698 706 (ruelle)	217-717 ptie	7 juillet 1911	Ville de Montréal	Crown Real Estate Company

2 500 803 (avenue Charland)	186 ptie	4 janvier 1873	Ville de Montréal	Eustache Lin Prevert
2 500 810 (rue Taché)	213 ptie	4 janvier 1873	Succession Jean Baptiste Hospice Labelle	Succession Jean Baptiste Hospice Labelle

Ces lots ont été créés le 7 mai 2003 dans le cadre de la rénovation cadastrale du secteur. Ils remplacent respectivement les anciens lots du cadastre de la paroisse de Sault-au-Récollet mentionnés au tableau ci-dessus et ont été déposés aux archives du cadastre selon les dates indiquées. (Ci-joint les fiches des lots rénovés et les plans parcellaires)

Les anciens lots 217-405, 217-427, 217-884 et 217-717 sont désignés au livre de renvoi comme étant «ruelles». (Ci-joint les extraits du livre de renvoi pour ces lots)

Les ruelles désignées par les lots 217-405 et 217-427 ptie, ont été déclarées publiques en 1989 et les lots 2 500 803 et 2 500 810 ont été déclarés publics comme rue le 2 février 2016, mais la procédure permettant de les acquérir n'a jamais été complétée. (Ci-joint les extraits du registre des rues de la Ville)

Les propriétaires indiqués au cadastre rénové sont ceux mentionnés au tableau ci-dessus. Cependant, dans certains cas, la Ville de Montréal y est mentionnée comme propriétaire sans pour autant avoir un titre de propriété. À l'époque, certains rénovateurs cadastraux avaient adopté cette approche lorsque les lots avaient le caractère de rue ou de ruelle, qu'ils étaient ouverts et accessibles au public, qu'ils n'étaient pas portés au rôle foncier et qu'il était difficile de retrouver le propriétaire en titre.

Depuis leur création, aucune vente ou transaction n'est apparue à l'index aux immeubles des lots rénovés. (Ci-joint l'index des immeubles)

Le propriétaire en titre des lots est celui mentionné au tableau ci-dessus. L'entreprise «Crown Real Estate Company» est une entreprise qui a cessé d'exister en 1978. (Ci-joint un extrait du fichiers centrales des entreprises - FCE) Les autres propriétaires sont des individus probablement décédés. Ces ruelles et rues sont considérées aujourd'hui sans propriétaire retrouvable.

Aucun de ces lots n'est porté au rôle d'évaluation de la Ville de Montréal.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **Extrait du registre des rues VDM - 08-05-1989.**

Hamel, avenue (ruelles est)

Cad : 217-405, P 217-425 Paroisse du Sault-au-Récollet

Située à l'est de l'avenue Hamel, au sud de la rue Sauvé, ont été enregistrées comme ruelles publiques en vertu de l'article 36 de la Charte de 1960.

Coordination : 29518

### **Extrait du registre des rues VDM - 02-02-2016.**

Taché, rue

Cad : 2 500 810 Cadastre du Québec

Située entre les boulevards Henri-Bourassa Est et Gouin Est, a été enregistrée comme rue publique en vertu de l'article 191 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

Coordination : 35276

Charland, avenue  
Cad : 2 500 803 Cadastre du Québec

Située au nord-est de l'avenue Papineau, a été enregistrée comme rue publique en vertu de l'article 191 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.  
Coordination : 35277

## **DESCRIPTION**

Acquérir les lots 2 698 616, 2 698 617, 2 698 633, 2 698 706, 2 500 803 et 2 500 810 du cadastre du Québec à des fins de ruelles et de rues publiques, lots qui ont été cadastrés comme ruelles en 1911 ou déclarés publics en 1989 et 2016. Ces lots sont décrits dans le document «description technique» ci-joint préparé par monsieur Christian Viel, arpenteur-géomètre à la Division de la géomatique, en date du 27 janvier 2016, sous le numéro 178 de ses minutes, au dossier 22105 du greffe commun des arpenteurs-géomètres de la Ville de Montréal.

## **JUSTIFICATION**

Afin que la Ville puisse devenir propriétaire de ces lots, il y a lieu d'entreprendre la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la Charte décrite ci-dessous :

### **Article 192 de l'annexe C de la Charte :**

« La Ville devient propriétaire des rues, ruelles, voies et places réputées publiques selon l'article 191 et des lots ou parties de lots apparaissant au plan officiel du cadastre comme rues ou ruelles, dès l'accomplissement des formalités suivantes:  
1° l'adoption d'une résolution approuvant la description de l'immeuble;  
2° la publication d'un avis à cet effet, une fois par semaine pendant trois semaines consécutives, dans un quotidien de langue française et dans un quotidien de langue anglaise publié à Montréal;  
3° l'inscription au registre foncier d'un avis au même effet, signé par le greffier, et constatant l'accomplissement des formalités prévues aux paragraphes 1 et 2.

Cette inscription se fait par dépôt et l'officier de la publicité des droits est tenu de recevoir l'avis et d'en faire mention au registre foncier.

Le propriétaire de l'immeuble exproprié en vertu du présent article peut réclamer une indemnité de la Ville. À défaut d'entente, l'indemnité est fixée par le Tribunal administratif du Québec à la demande du propriétaire ou de la Ville et les articles 58 à 68 de la Loi sur l'expropriation (RLRQ, chapitre E-24) s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires. »

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ces acquisitions se font à coût nul pour la Ville, à l'exception des frais de publication et d'enregistrement de l'avis au bureau de la publicité des droits. Bien que le dernier paragraphe de l'article 192 de l'annexe C de la Charte stipule que le propriétaire de l'immeuble exproprié peut réclamer une indemnité à la Ville, il y a peu de probabilités que l'ancien propriétaire se manifeste étant donné qu'il s'agit d'une compagnie dissoute et de particuliers probablement décédés et que le ministère du Revenu, en sa qualité d'administrateur des biens non réclamés, n'a pas, à notre souvenir, déjà demandé d'indemnité suite à l'application des dispositions de l'article 192 de l'annexe C de la Charte.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'application de l'article 192 de l'annexe C de la Charte sur ces lots permet à la Ville d'avoir des titres sur ces ruelles et rues et de protéger ses infrastructures et investissements présents ou futurs.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ce dossier devra être transmis au greffier de la Ville afin qu'il effectue les publications requises en vertu du paragraphe 2 de l'article 192 de l'annexe C de la Charte. Par la suite, le Service des affaires juridiques devra faire inscrire au bureau de la publicité des droits un avis constatant que les formalités prévues audit article de la Charte ont été complétées.

Enfin, une copie de cet avis dûment publié devra être transmise à notre Service afin que nous puissions finaliser ce dossier, notamment en inscrivant au registre selon les dispositions de l'article 191 de l'annexe C de la Charte, ces ruelles et rues comme étant propriété de la Ville.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hitler DIEUJUSTE

**ENDOSSÉ PAR**

Daniel BROUSSEAU

Le : 2016-02-04

Agent technique

Chef de section géomatique

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2016-02-10

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2016-02-11



**Dossier # : 1166896004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Acquisition, conformément à la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, des lots 2 698 647, 2 698 659, 2 736 159, 2 698 673, 2 698 676, 2 698 677, 2 698 678, 2 698 688 et 2 698 689 du cadastre du Québec identifié comme ruelles au cadastre, et ce, à des fins de ruelles publiques. Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Il est recommandé :

1. d'approuver conformément à la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la Charte, la description des lots 2 698 647, 2 698 659, 2 736 159, 2 698 673, 2 698 676, 2 698 677, 2 698 678, 2 698 688 et 2 698 689 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dont la Ville entend devenir propriétaire;
2. de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la Charte et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-02-11 17:05

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166896004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Acquisition, conformément à la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, des lots 2 698 647, 2 698 659, 2 736 159, 2 698 673, 2 698 676, 2 698 677, 2 698 678, 2 698 688 et 2 698 689 du cadastre du Québec identifié comme ruelles au cadastre, et ce, à des fins de ruelles publiques. Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans les années 1960 et 1970, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, la Ville de Montréal avait aménagé plusieurs ruelles afin qu'elles soient accessibles. Ces aménagements consistaient en : la construction d'un revêtement de béton, le drainage requis et quelques fois, l'installation d'éclairage. Ces ruelles sont souvent la seule voie secondaire pour accéder à l'arrière des bâtiments qui, pour la majorité dans ce secteur, sont construits en contiguïté. De plus, dans ces années, les ruelles permettaient au Service Incendie d'accéder à l'arrière des bâtiments. Ces ruelles sont encore ouvertes au public. (Ci-jointes les photos aériennes)

Les ruelles désignées par les lots suivants au cadastre du Québec sont situées dans le quadrilatère délimité par l'avenue Christophe-Colomb, la rue de Port-Royal Est, l'avenue Saint-Charles et le boulevard Henri-Bourassa Est dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Lots rénovés actuels Cadastre du Québec	Anciens lots Paroisse de Sault-au-Récollet	Propriétaire au cadastre rénové	Propriétaire en titre
2 698 647	225A-22 ptie	Ross Realty Co.	Ross Realty Company Limited
2 698 659	225-120 ptie, 225-121 ptie, 225-203 ptie, 225-204 ptie, 225-159 ptie,	Ville de Montréal	Ville de Montréal  Ross Realty Company Limited
2 736 159	225-158 ptie	Ross Realty Co.	Ross Realty Company Limited
2 698 673	225A-221	Ville de Montréal	Ross Realty Company Limited
2 698 676	225-328 ptie, 225A-369	Ville de Montréal	Ross Realty Company Limited
2 698 677	225-329 ptie	Ross Realty Co.	Ross Realty Company Limited
2 698 678	226-162	Ross Realty Co.	Ross Realty Company Limited
2 698 688	226A-466 ptie	Ross Realty Co.	Ross Realty Company Limited

Ces lots ont été créés le 7 mai 2003 dans le cadre de la rénovation cadastrale du secteur. Ils remplacent respectivement les anciens lots du cadastre de la paroisse de Sault-au-récollet mentionnés au tableau ci-dessus et ont été déposés aux archives le 8 mars 1909. (Ci-joint les fiches des lots rénovés et les plans parcellaires)

Tous ces anciens lots sont désignés au livre de renvoi comme étant « lane », à l'exception des lots 225-120, 225-121, 225-203 et 225-204, ces derniers faisant partie du lot 2 698 659 sont déjà propriété de la Ville de Montréal et font partie du domaine public suite à l'expropriation et la prise de possession préalable exercée par la Ville le 23 mai 1971 tel qu'inscrit au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal suivant l'acte no 2284036. (Ci-joint les extraits du livre de renvoi pour ces lots)

La ruelle désignée par le lot 225A-22 ptie a été déclarée publique en 1981, mais la procédure permettant de l'acquérir n'a jamais été complétée. (Ci-joint un extrait du registre des rues de la Ville)

Les propriétaires indiqués au cadastre rénové sont ceux mentionnés au tableau ci-dessus. Cependant, dans certains cas, la Ville de Montréal y est mentionnée comme propriétaire sans pour autant avoir un titre de propriété. À l'époque, certains rénovateurs cadastraux avaient adopté cette approche lorsque les lots avaient le caractère de rue ou de ruelle, qu'ils étaient ouverts et accessibles au public, qu'ils n'étaient pas portés au rôle foncier et qu'il était difficile de retrouver le propriétaire en titre.

Depuis leur création, aucune vente ou transaction n'est apparue à l'index aux immeubles des lots rénovés. (Ci-joint l'index des immeubles)

Le propriétaire en titre des lots est celui mentionné au tableau ci-dessus. L'entreprise «Ross Realty Company Limited» est une entreprise qui a cessé d'exister en 1992. (Ci-joint l'extrait du Fichier central des entreprises - FCE). Ces ruelles sont considérées aujourd'hui sans propriétaire retrouvable.

Aucun de ces lots n'est porté au rôle d'évaluation de la Ville de Montréal.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Extrait du procès-verbal du C.E. - 11-08-1981** - D'inscrire et de décrire comme publiques, dans le registre tenu à cette fin, les ruelles ci-après décrites ouvertes au public depuis au moins cinq ans, et ce, en vertu des dispositions de l'article 36 de la charte de la Ville :

les ruelles sises à l'est de l'avenue du Sacré-Coeur, entre les rues Sauvé et Port-Royal et composées des lots 224-215 (ruelle), 224-224 (ruelle) et 225A-22 (ruelle), du cadastre de la paroisse de Sault-au-Récollet;

---

## **DESCRIPTION**

Acquérir les lots 2 698 647, 2 698 659, 2 736 159, 2 698 673, 2 698 676, 2 698 677, 2 698 678, 2 698 688 et 2 698 689 du cadastre du Québec à des fins de ruelles publiques, lots qui ont été cadastrés comme ruelles en 1909. Ces lots sont décrits dans le document «description technique» ci-joint préparé par monsieur Christian Viel, arpenteur-géomètre à la Division de la géomatique, en date du 28 janvier 2016, sous le numéro 179 de ses

minutes, au dossier 22106 du greffe commun des arpenteurs-géomètres de la Ville de Montréal.

## **JUSTIFICATION**

Afin que la Ville puisse devenir propriétaire de ces lots, il y a lieu d'entreprendre la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la Charte décrite ci-dessous :

### **Article 192 de l'annexe C de la Charte :**

« La Ville devient propriétaire des rues, ruelles, voies et places réputées publiques selon l'article 191 et des lots ou parties de lots apparaissant au plan officiel du cadastre comme rues ou ruelles, dès l'accomplissement des formalités suivantes:  
1° l'adoption d'une résolution approuvant la description de l'immeuble;  
2° la publication d'un avis à cet effet, une fois par semaine pendant trois semaines consécutives, dans un quotidien de langue française et dans un quotidien de langue anglaise publié à Montréal;  
3° l'inscription au registre foncier d'un avis au même effet, signé par le greffier, et constatant l'accomplissement des formalités prévues aux paragraphes 1 et 2.

Cette inscription se fait par dépôt et l'officier de la publicité des droits est tenu de recevoir l'avis et d'en faire mention au registre foncier.

Le propriétaire de l'immeuble exproprié en vertu du présent article peut réclamer une indemnité de la Ville. À défaut d'entente, l'indemnité est fixée par le Tribunal administratif du Québec à la demande du propriétaire ou de la Ville et les articles 58 à 68 de la Loi sur l'expropriation (RLRQ, chapitre E-24) s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires. »

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ces acquisitions se font à coût nul pour la Ville, à l'exception des frais de publication et d'enregistrement de l'avis au bureau de la publicité des droits. Bien que le dernier paragraphe de l'article 192 de l'annexe C de la Charte stipule que le propriétaire de l'immeuble exproprié peut réclamer une indemnité à la Ville, il y a peu de probabilités que l'ancien propriétaire se manifeste étant donné qu'il s'agit d'une compagnie non opérante et que le ministère du Revenu, en sa qualité d'administrateur des biens non réclamés, n'a pas, à notre souvenir, déjà demandé d'indemnité suite à l'application des dispositions de l'article 192 de l'annexe C de la Charte.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'application de l'article 192 de l'annexe C de la Charte sur ces lots permet à la Ville d'avoir des titres sur ces ruelles et de protéger ses infrastructures et investissements présents ou futurs.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ce dossier devra être transmis au greffier de la Ville afin qu'il effectue les publications requises en vertu du paragraphe 2 de l'article 192 de l'annexe C de la Charte. Par la suite, le Service des affaires juridiques devra faire inscrire au bureau de la publicité des droits un avis constatant que les formalités prévues audit article de la Charte ont été complétées.

Enfin, une copie de cet avis dûment publié devra être transmise à notre Service afin que nous puissions finaliser ce dossier, notamment en inscrivant au registre selon les dispositions de l'article 191 de l'annexe C de la Charte, ces ruelles comme étant propriété de la Ville.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hitler DIEUJUSTE  
Agent technique

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-02-04

Daniel BROUSSEAU  
Chef de section géomatique

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2016-02-10

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2016-02-11



**Dossier # : 1166344002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
<b>Projet :</b>	MCCQ 2015-2016 (Entente sur le développement culturel)
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 25 160\$ à Circuit-Est pour l'achat d'équipements spécialisés dans le cadre des programmes de soutien de l'axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / Approuver le projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier spécial non récurrent de 25 160\$ à Circuit-Est, pour l'acquisition d'équipements spécialisés dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2016-02-11 07:50

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166344002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
<b>Projet :</b>	MCCQ 2015-2016 (Entente sur le développement culturel)
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 25 160\$ à Circuit-Est pour l'achat d'équipements spécialisés dans le cadre des programmes de soutien de l'axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / Approuver le projet de convention à cet effet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La mise en œuvre des activités du Forum sur les équipements culturels s'inscrit dans le cadre de l'axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal. Dans ce contexte, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Ville de Montréal ont convenu de mettre en place une entité de concertation permanente dont les principaux objectifs visent à :

- développer une vision stratégique et prospective commune du développement des équipements culturels à Montréal;
- engager la réalisation d'études et d'investissements financiers destinés à renforcer le rôle de métropole culturelle exercé par Montréal;
- accroître l'accessibilité de tous les citoyens aux arts et à la culture;
- favoriser la consolidation des activités de création, de production et de diffusion des organismes culturels sur le territoire montréalais.

Le Forum encadre un processus continu d'accueil, de mise à jour et d'analyse de demandes de soutien déposées par les organismes culturels montréalais. À la suite de la rencontre du Forum tenue le 27 novembre dernier, les partenaires ont convenu d'appuyer financièrement Circuit-Est ayant manifesté des besoins urgents au chapitre de l'achat et de l'installation d'équipements spécialisés.

Contrairement aux programmes habituels de l'Axe 4 qui sont financés à parts égales par la Ville et le MCC, l'enveloppe budgétaire (4.1.3 Équipements: Aide d'urgence) requise pour appuyer le projet de Circuit-Est sera puisée entièrement à même les ressources budgétaires du Ministère (100 % en crédits réguliers). La réception de la demande, l'analyse des postes de dépenses, la gestion du suivi du projet ainsi que la reddition de compte seront entièrement assumées par le Ministère.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG12 0471 : Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015.

## **DESCRIPTION**

Circuit-Est est un centre chorégraphique dont la mission se décline en plusieurs volets:

- Organiser, développer et gérer le centre chorégraphique afin de soutenir et stimuler la recherche, la création, le perfectionnement, la diffusion et la promotion de la danse contemporaine;
- Offrir en partage à ses membres – des compagnies et des chorégraphes en danse contemporaine – des espaces de création et d'expérimentation et des services, tout en respectant la démarche artistique et le mandat de chacun;
- Offrir à la communauté de la danse des services et des espaces de création, de perfectionnement et de ressourcement artistique adaptés aux besoins des professionnels;
- Initier des projets de collaboration visant le développement et le rayonnement de la danse contemporaine avec des organismes d'ici et de l'étranger;
- Sensibiliser les citoyens à l'art de la danse.

L'organisme dispose de 5 studios répartis en deux lieux: l'espace Saint-André et l'édifice Jean-Pierre-Perreault.

Le projet consiste à acquérir des équipements spécialisés et du mobilier non intégré permettant à l'organisme réaliser sa mission. En janvier 2008, Circuit-Est a emménagé dans un 2e lieu, l'édifice Jean-Pierre-Perreault. Les équipements de ce lieu avaient été acquis de seconde main et certains étaient déjà âgés de plus de 10 ans. Ils ont donc atteint la fin de leur vie utile. Par ailleurs, l'installation à l'édifice Jean-Pierre-Perreault avait permis à Circuit-Est d'aménager un 5e studio de répétition. Cependant, les fonds avaient manqué pour acheter tous les équipements requis pour ce studio. La subvention du MCC contribuera à doter ce studio des équipements nécessaires. Notons que Patrimoine Canadien et le CALQ contribuent également à ce projet évalué à plus de 150 000\$.

## **JUSTIFICATION**

Le projet retenu par les partenaires traduit la volonté du Forum des équipements culturels de favoriser la mise à niveau des lieux de création, de production et de diffusion de la métropole, de documenter adéquatement les besoins des organismes culturels souhaitant maintenir leurs actifs et appuyer la planification et la mise en œuvre de travaux et d'achats d'équipements jugés urgents afin de maintenir une activité culturelle professionnelle de qualité et une expérience artistique optimale pour les publics qui fréquentent les lieux.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le projet déposé et recommandé au présent sommaire décisionnel se conforme entièrement aux exigences prévoyant que l'enveloppe budgétaire (4.1.3 Équipements: Aide d'urgence) requise pour appuyer le projet sera puisée entièrement à même les ressources budgétaires du Ministère (100 % en crédits réguliers).

Numéro de la recommandation de crédit : 15-04.01.03.00-0085

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La réalisation du projet permettra à terme d'assurer le déploiement territorial de l'offre culturelle dans différentes disciplines artistiques professionnelles tant au niveau de la création, de la production, de la formation que de la diffusion, et ainsi améliorer la qualité

du milieu de vie dans les quartiers montréalais tout en permettant à Montréal d'augmenter son rayonnement international. La Ville appuie la reconnaissance de la culture comme un des 4 piliers du développement durable tel que soutenu par Cité et Gouvernement Locaux Unis (CGLU) devant l'ONU en juin 2013.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Pour réaliser sa mission, Circuit-Est doit mettre à niveau ses équipements spécialisés qui ont atteint la fin de leur vie utile.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un protocole de visibilité est en vigueur dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel intervenu entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications, et doit être appliqué par l'organisme.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le projet d'achat et d'installation d'équipements sera complété le 18 mai 2016.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie DUMARESQ)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Geneviève AUCLAIR  
Agent(e) de développement culturel

#### **ENDOSSÉ PAR**

Gina TREMBLAY  
Chef de division - Développement culturel

Le : 2016-02-08

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Jean-Robert CHOQUET  
Directeur

**Tél :** 514 872-4600

**Approuvé le :** 2016-02-10



**Dossier # : 1163426001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Insectarium
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter les dons de spécimens d'insectes de Madame Roxanne Sarah Bernard et de Madame Sylvie Tessier pour l'Insectarium de Montréal et autoriser l'émission de reçus officiels aux fins de l'impôt sur le revenu à leur attention, pour une valeur totale de 20 897,45 \$.

Il est recommandé :

1. D'accepter, en vertu de l'article 33 de la Charte de la Ville de Montréal, de Madame Roxanne Sarah Bernard et de Madame Sylvie Tessier, des dons de spécimens d'insectes pour l'Insectarium de Montréal d'une valeur totale établie par des évaluateurs externes à 20 897,45 \$;
2. D'autoriser l'émission de reçus officiels aux fins d'impôt à Mesdames Roxanne Sarah Bernard et Sylvie Tessier au montant total de 20 897,45 \$, conformément aux règles fiscales applicables;
3. D'approuver les projets de convention de donation des collections d'insectes de Madame Roxanne Sarah Bernard, pour une valeur de 555,45 \$, et de Madame Sylvie Tessier, pour une valeur de 20 342,00 \$.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2016-02-11 07:51

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163426001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Insectarium
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter les dons de spécimens d'insectes de Madame Roxanne Sarah Bernard et de Madame Sylvie Tessier pour l'Insectarium de Montréal et autoriser l'émission de reçus officiels aux fins de l'impôt sur le revenu à leur attention, pour une valeur totale de 20 897,45 \$.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'Insectarium de Montréal possède une collection scientifique de référence. Les collections scientifiques répondent à des besoins de recherche et, à travers leur conservation, représentent des témoins importants et des banques génétiques de la nature. Ces collections permettent aux experts de l'Insectarium, de la communauté scientifique en général et ultimement, au public, de développer une meilleure connaissance de cet important groupe que sont les insectes et de l'impact des changements environnementaux, dont les changements climatiques, sur la nature. Plusieurs modes d'acquisition, tels que le don, le transfert d'un musée à un autre, le legs, l'achat et la collecte en milieu naturel, permettent à l'Insectarium de développer sa collection en fonction d'une politique de développement rigoureuse. La donation de spécimens d'intérêt scientifique par des donateurs représente une opportunité importante pour l'Insectarium, à faible coût.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE15 0814 - 4 mai 2015 - Accepter les dons de spécimens d'insectes à l'Insectarium de Montréal de messieurs Julien Delisle et Pablo Deslile et autoriser l'émission de reçus officiels aux fins de l'impôt sur le revenu d'une valeur totale de 26 949 \$ (1153426002).  
 CE14 0691 – 30 avril 2014 – Accepter les dons de spécimens d'insectes à l'Insectarium de Montréal de Mme Joan Esar, de M. Laurent LeSage, de M. Julien Delisle et de Mme Vanessa Bérubé et autoriser l'émission de reçus officiels aux fins de l'impôt sur le revenu d'une valeur totale de 169 006,85 \$ (1133942002).

CE13 0262 - 6 mars 2013 - Accepter les dons de spécimens d'insectes à l'Insectarium de Montréal, de messieurs Gilles Deslisle, Pablo Deslisle, Mario Deslisle, Julien Delisle, Maurice Paquet, Henri Miquet-Sage, Francis Picard, Jean-François Roch et mesdames Sylvie Tessier et Claire Rhéaume Bélanger, et autoriser l'émission de reçus officiels de dons aux fins de l'impôt sur le revenu, pour une valeur totale de 304 262,45 \$ (1123942016).

**DESCRIPTION**

Les dons qui font l'objet de ce sommaire comportent différents spécimens d'insectes provenant du Québec, du Yukon, de l'Ontario et de l'Alberta. Ces insectes seront intégrés

dans la collection scientifique de l'Insectarium de Montréal localisée au Centre sur la biodiversité, sur le site d'Espace pour la vie.

Il s'agit de :

Don de Madame Roxanne Sarah Bernard,  
69 spécimens de libellules du Québec.

La Ville est en possession de ces spécimens depuis le 5 octobre 2015.

Don de Madame Sylvie Tessier,

2906 spécimens de lépidoptères du Québec, de l'Ontario et de l'Alberta.

La Ville est en possession de ces spécimens depuis le 5 décembre 2015.

Ces dons peuvent être acceptés sans formalité particulière puisqu'il s'agit de biens meubles dont la Ville est déjà en possession depuis les mois d'octobre et de décembre 2015.

L'acceptation des présentes donations peut donc être faite par une résolution adoptée par le comité exécutif. Une convention sera également signée entre les donateurs et la Ville de Montréal.

## **JUSTIFICATION**

Analysés par le responsable de la section collection entomologiques et recherche de l'Insectarium, ces dons de spécimens sont en lien avec la politique d'acquisition des collections de l'Insectarium, annexée au présent dossier. Ils favoriseront les missions de recherches scientifiques de l'Espace pour la vie. Plusieurs de ces insectes seront aussi utilisés pour les expositions destinées au public de l'Insectarium.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les évaluations ont été réalisées selon les critères et le processus de la Politique des collections de l'Insectarium et respectent les normes de la Ville de Montréal et de l'Agence du revenu du Canada.

Pour les donations en nature ayant une valeur estimée de moins de 1 000 \$, l'Insectarium procède lui-même à l'évaluation. La Ville exige le recours à deux évaluateurs externes à partir d'une valeur estimée de plus de 20 000 \$. Pour les donations du présent dossier, l'Insectarium a fait appel à deux évaluateurs externes indépendants. La valeur finale d'une donation retenue par l'Insectarium est la moyenne des valeurs attribuées par les évaluateurs externes.

Ainsi, les étapes suivantes sont rigoureusement respectées lors du processus d'évaluation des spécimens d'insectes :

- Le conservateur de l'Insectarium de Montréal fait un inventaire écrit et photographique des spécimens. Cet inventaire comprend tous les niveaux taxinomiques soit l'ordre, la famille, le genre, l'espèce, la sous-espèce, les formes, le degré de rareté de l'espèce, les types de chaque spécimen ainsi que la condition de conservation. Cette évaluation préliminaire est un outil de référence pour les dossiers administratifs ainsi que la base de comparaison avec les évaluations externes.
- Le conservateur de l'Insectarium de Montréal fait parvenir à un ou des évaluateurs indépendants, selon leurs champs de spécialités, l'inventaire des spécimens ainsi que les photographies afin d'obtenir une évaluation.
- Les évaluateurs se basent sur des critères de sélection établis par l'Insectarium.

Des catalogues de référence ainsi que des sites web régulièrement mis à jour sont utilisés

par tous ces évaluateurs afin d'obtenir une idée juste et à jour de la valeur de ces dons.

Par ailleurs, il n'y a pas d'implication financière à court, à moyen et à long termes concernant l'intégration de ces derniers à la collection de l'Insectarium de Montréal. Le travail de conservation, d'entretien et de préservation fait partie intégrante du travail du conservateur et du technicien associés à la collection scientifique et aux collections d'expositions. Ces donations étant de très haute qualité requerront peu de travail d'intégration, car le montage et l'étiquetage sont faits selon les dernières normes en matière de collection scientifique, ce qui est un des critères de sélection de la politique des collections.

Les dons du présent dossier ont été évalués par deux évaluateurs externes, soit les entomologistes reconnus Thierry Vaglia et Hiroaki Akiyoshi Ph.D. La moyenne de leurs évaluations respectives pour chaque lot représente la juste valeur marchande de ces lots, soit :

- Don de Madame Roxanne Sarah Bernard : 555,45 \$
- Don de Madame Sylvie Tessier : 20 342,00 \$

Les honoraires suivants ont été versés aux évaluateurs externes, à même le budget de fonctionnement de l'Insectarium :

- M. Thierry Vaglia a fait deux évaluations pour une somme totale de 120 \$ taxes incluses.
- M. Hiroaki Akiyoshi a fait deux évaluations sans frais. Il s'agit d'un échange de services entre scientifiques. Le conservateur de l'Insectarium a évalué certaines de ses collections en retour.

Ces dons, qui représentent une valeur totale de 20 897,45 \$ feront l'objet de l'émission de reçus d'impôts officiels par le Service des finances de la Ville de Montréal.

Il est entendu toutefois que l'émission de ce reçu pour les dons effectués ne saurait engager la responsabilité de la Ville de Montréal de quelque manière que ce soit dans le cas où la somme indiquée sur tel reçu était contestée par les autorités fiscales provinciales ou fédérales.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'acquisition de spécimens d'insectes à des fins scientifiques renforce le positionnement de l'Espace pour la vie et de la Ville de Montréal en matière de biodiversité et permet d'alimenter la réflexion globale sur nos relations à la nature, particulièrement en milieu urbain, dans une perspective de développement durable. Les recherches effectuées à partir des collections scientifiques permettent de mieux comprendre l'impact des changements globaux, dont les changements climatiques, sur la biodiversité. Ils sont de plus des réservoirs précieux de données biologiques aidant les scientifiques et les décideurs à caractériser les milieux naturels dans une perspective de développement durable.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'ajout de ces spécimens d'insectes dans la collection scientifique de l'Insectarium de Montréal permettra de poursuivre les projets de recherche en entomologie, contribuant ainsi à la mission scientifique de l'institution.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune action de communication n'est prévue.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. O.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à la Ville de Montréal.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Richard KOUAME, Service des finances

Lecture :

Richard KOUAME, 8 février 2016

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxim LARRIVÉE  
C/s collections entomologiques et recherches

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-02

Anne CHARPENTIER  
Directrice de l'Insectarium

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE  
Directeur de service

**Tél :** 514 872-1450  
**Approuvé le :** 2016-02-10

CE : 20.016  
2016/02/24 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 30.001

2016/02/24 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1160957001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des communications , Direction , Division des communications corporatives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 28 a) rendre des services municipaux de manière compétente, respectueuse et non discriminatoire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement budgétaire de 150 000\$, en provenance du Service de la concertation des arrondissements, vers le budget de fonctionnement du Service des communications, afin de réaliser les opérations de communication liées aux activités de déneigement découlant de la politique de déneigement de la Ville de Montréal pour l'hiver 2015-2016.

Autoriser un virement budgétaire de 150 000 \$, en provenance du Service de la concertation des arrondissements vers le budget de fonctionnement du Service des communications, afin de réaliser les opérations de communication liées aux activités de déneigement, découlant de la politique de déneigement de la Ville de Montréal, pour l'hiver 2015-2016.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2016-02-08 12:03

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1160957001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des communications , Direction , Division des communications corporatives
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 28 a) rendre des services municipaux de manière compétente, respectueuse et non discriminatoire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement budgétaire de 150 000\$, en provenance du Service de la concertation des arrondissements, vers le budget de fonctionnement du Service des communications, afin de réaliser les opérations de communication liées aux activités de déneigement découlant de la politique de déneigement de la Ville de Montréal pour l'hiver 2015-2016.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le déneigement efficace du domaine public, principalement les rues et les trottoirs, de Montréal est une activité prioritaire, tant pour l'Administration que pour les Montréalais. Aussi, la Ville de Montréal s'efforce, année après année, d'améliorer la conduite des opérations non seulement de déneigement, mais aussi de déglacage des voies de circulation.

Pour améliorer la conduite de ses opérations et satisfaire les attentes de sa population, la Ville sollicite la collaboration des automobilistes qui, en période de chargement de la neige, ne respectent pas toujours la signalisation et ne déplacent pas leur véhicule, retardant ainsi les opérations et augmentant du même coup le délai total du chargement de la neige.

De plus, la Ville se préoccupe des déplacements sécuritaires lors des opérations d'épandage, de déblaiement et de chargement de la neige.

En 2014, la Ville a innové avec le déploiement, sous la forme d'un projet pilote dans 5 arrondissements, d'une solution technologique qui permet d'informer les automobilistes de l'évolution du chargement et de faciliter la recherche d'une place de stationnement. L'hiver 2014-2015 a également été marqué par la volonté de répondre plus efficacement aux attentes de la population et d'apporter des changements dans le plan de communication qui permettront d'informer un plus grand nombre de Montréalais. (rf: *Rapport d'audit interne du contrôleur général – Janvier 2015 AI15-01* )

Durant l'hiver 2015-2016, suite à l'adoption de la Politique de déneigement, Montréal sera en mesure de procéder au déclenchement simultané du chargement des 19 arrondissements pour plus de cohérence des actions, au chargement de la neige décrété par le Service de la concertation des arrondissements après une accumulation variant de 10 à

15 cm (ou lorsque l'accumulation crée des conditions aggravantes), et d'offrir un niveau de service à atteindre selon le degré de priorité des rues (3 niveaux). Cette politique permet de communiquer plus efficacement et d'informer adéquatement les Montréalais de l'évolution des opérations de déneigement.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Règlement 02-003 identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale: 20 décembre 2001 - Adoption du Règlement 02-003 du conseil de la Ville de Montréal identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale.

- Règlement 08-055 du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement: CM08 1083 - 15 décembre 2008 - Adoption du Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement.
- Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02- 003-1) CM14 1272 - 16 décembre 2014 - Adoption - Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003)
- Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055-1) CM14 1272 - 16 décembre 2014 - Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) Décision CM1155266001 - 17 août 2015 - Dans le cadre de la révision et de l'amélioration du processus de déneigement à la Ville de Montréal, les actions suivantes doivent être posées :
  1. déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la ville compétent à l'égard du déneigement sur le réseau de voirie locale pour une période de deux ans;
  2. adopter un règlement modifiant le Règlement sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08- 055), afin notamment d'approuver la Politique de déneigement de la Ville de Montréal par son introduction dans le Règlement 08 -055.
- Décision - 1150957003 - Autoriser un virement budgétaire de 300 000\$, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget de fonctionnement du Service des communications, afin de réaliser les opérations de communication liées aux activités de déneigement découlant de la Politique de déneigement de la Ville de Montréal pour l'hiver 2015-2016.

## **DESCRIPTION**

Autoriser un virement budgétaire de 150 000\$, en provenance du Service de la concertation des arrondissements vers le budget de fonctionnement du Service des communications, afin de réaliser les opérations de communication liées aux activités de déneigement pour l'hiver 2015-2016.

Le budget, administré dans le respect des orientations de gestion du Service des communications, permettra de revoir le plan de communication et, notamment, de bonifier la portée des messages de la Ville de Montréal afin de rejoindre un plus grand nombre de Montréalais, tout au long de la période hivernale.

## **JUSTIFICATION**

Le Service des communications a pour mandat d'assurer le développement et la réalisation des opérations de communication en lien avec le panier de services de la Ville de Montréal. Aussi, il doit faire la promotion des bons comportements, dont l'utilisation des solutions numériques offertes en période hivernale, afin de faciliter la conduite des opérations de

déneigement.

Ce transfert budgétaire est nécessaire afin de doter le Service des communications d'un budget de fonctionnement adapté au contexte de la Politique de déneigement et donner suite aux demandes du contrôleur général dans son rapport d'audit interne de janvier 2015 (rf.: AI15-01). Ce dernier recommandait au Service des communications de déployer des efforts supplémentaires afin d'informer les Montréalais de l'évolution des opérations de déneigement.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Pour 2016, les crédits nécessaires à la réalisation de ce dossier seront assumés par le biais d'un virement en provenance du Service de la concertation des arrondissements, donc il n'aura aucun impact sur le cadre financier de la Ville.

Un virement de 300 000\$ a été fait pour l'année 2015 afin de couvrir la saison de déneigement hiver 2015/2016.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

En facilitant la conduite des opérations de déneigement, notamment par l'optimisation des déplacements avec les solutions numériques offertes, le plan de communication participe aux efforts de la Ville pour améliorer le bilan environnemental de ses opérations.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le déploiement d'un plan de communication pour l'ensemble du territoire permet de soutenir les efforts de l'Administration pour optimiser la conduite des opérations de déneigement.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le déploiement des activités de communication a débuté en décembre, selon l'évolution des conditions météorologiques.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (André POULIOT)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

André POULIOT, Service des finances  
Guylaine BRISSON, Service de la concertation des arrondissements

Lecture :

Guylaine BRISSON, 4 février 2016  
André POULIOT, 4 février 2016

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julien BAUDRY  
Conseiller en communication

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-02-04

Nicole BASTIEN  
Chef de division communications corporatives

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Louis BEAUCHAMP  
Directeur de service

**Approuvé le :** 2016-02-04

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Alain DG MARCOUX  
Directeur général

**Approuvé le :** 2016-02-05



**Dossier # : 1163430004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les prévisions budgétaires et la grille des tarifs de rémunération du personnel électoral aux fins de la tenue de l'élection partielle visant à combler la vacance au poste de maire de l'arrondissement de Montréal-Nord et autoriser les virements de crédits en provenance du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration à cette fin

Il est recommandé:

- a) d'approuver les prévisions budgétaires pour la tenue de cette élection partielle, de même que l'approbation des tarifs de rémunération du personnel électoral qui y sera affecté, le tout tel que détaillé dans les pièces jointes à ce dossier;
- b) d'autoriser une dépense de 499 181 \$, toutes taxes incluses, aux fins de la tenue de cette élection partielle;
- c) d'autoriser une dépense de 36 000 \$ aux fins du remboursement des dépenses électorales, tel que prévu dans la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* ;
- d) d'autoriser les virements de crédits en provenance du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration à cette fin.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2016-02-16 11:58

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1163430004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver les prévisions budgétaires et la grille des tarifs de rémunération du personnel électoral aux fins de la tenue de l'élection partielle visant à combler la vacance au poste de maire de l'arrondissement de Montréal-Nord et autoriser les virements de crédits en provenance du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration à cette fin

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Comme l'exige la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, « LERM », (RLRQ, chapitre E-2.2), en raison de la démission de Gilles Deguire, survenue le 6 janvier dernier, une élection partielle sera tenue au poste de maire de l'arrondissement de Montréal-Nord. Cet arrondissement compte quelque 52 000 électeurs.

De par ses fonctions, le greffier de la Ville est d'office président d'élection et à ce titre, a la responsabilité de voir à la tenue de cette élection partielle conformément à cette loi.

Le moratoire sur les mécanismes de votation électronique décrété par le gouvernement du Québec en janvier 2006 étant toujours en vigueur, le processus électoral et le mode traditionnel de votation que prévoit la LERM s'appliqueront intégralement lors de cette élection partielle.

Le territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord sera divisé en quelque 130 sections de vote, chacune regroupant environ 400 électeurs et, le jour du scrutin, un bureau de vote distinct sera établi pour chaque section de vote. Une semaine plus tôt aura été tenu le vote par anticipation.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM03 0205 - 25 mars 2003 - déléguer au Comité exécutif le pouvoir d'établir des tarifs de rémunération pour tout scrutin électoral ou référendaire à se tenir.

**DESCRIPTION**

La décision attendue vise :

a) l'approbation des prévisions budgétaires pour la tenue de cette élection partielle, de même que l'approbation des tarifs de rémunération du personnel électoral qui y sera affecté, le tout tel que détaillé dans les pièces jointes à ce dossier;

b) l'autorisation d'une dépense de 499 181 \$, toutes taxes incluses, aux fins de la tenue de cette élection partielle;

c) l'autorisation d'une dépense de 36 000 \$ aux fins du remboursement des dépenses électorales, tel que prévu dans la LERM;

d) d'autoriser les virements de crédits en provenance du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration à cette fin.

## **JUSTIFICATION**

La tenue de cette élection partielle est une exigence formelle de la LERM.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les prévisions budgétaires soumises pour cette élection partielle (voir pièce jointe) sont établies en tenant principalement compte des coûts fixes de base qui s'appliquent à toute élection partielle, sans égard au nombre d'électeurs, notamment le coût des avis publics à être publiés dans les journaux, de la mise à jour du site Internet et de la tenue de la commission de révision de la liste des électeurs.

Quant aux tarifs de rémunération du personnel électoral recommandés pour cette élection partielle (voir pièce jointe), ceux-ci sont les mêmes que les tarifs précédemment approuvés pour la tenue de l'élection générale du 3 novembre 2013 (CE13 0196), de l'élection partielle du 22 mars 2015 dans le district électoral de Robert-Bourassa dans l'arrondissement d'Outremont (CE15 0128) et de l'élection partielle du 15 novembre 2015 dans le district électoral de Saint-Léonard-Est dans l'arrondissement de Saint-Léonard (CE15 1672).

Le Service du greffe ne disposant pas des crédits nécessaires à même son budget de fonctionnement 2016, un budget d'appoint lui sera donc nécessaire pour la tenue de cette élection partielle. Un virement de crédits en provenance du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration est donc requis.

Par ailleurs, conformément aux articles 475 et suivants de la LERM, le trésorier de la Ville de Montréal doit rembourser, sur le fonds général, un montant égal à 70% des dépenses électorales inscrites au rapport de dépenses électorales et faites et acquittées par un parti, si le candidat de celui-ci a été élu ou a obtenu au moins 15% des votes donnés lors de l'élection au poste concerné. La même règle s'applique pour un candidat indépendant, en faisant les adaptations nécessaires.

Par conséquent, les crédits nécessaires aux fins du remboursement des dépenses électorales conformément à la LERM et estimés en fonction du nombre d'électeurs du district (52 007 en 2013) sont requis. Un virement de crédits en provenance du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration est donc requis à cette fin (voir le détail dans l'intervention de la Direction de la comptabilité et du contrôle budgétaire du Service des finances).

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ronald ST-VIL)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division et Greffier-adjoint - Élections\_  
soutien aux commissions et réglementation

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-02-12

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division et Greffier-adjoint -  
Élections\_ soutien aux commissions et  
réglementation

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007  
**Approuvé le :** 2016-02-16